

Une autre vie s'invente ici



Les Parcs naturels régionaux et la Trame verte et bleue

Recueil d'expériences



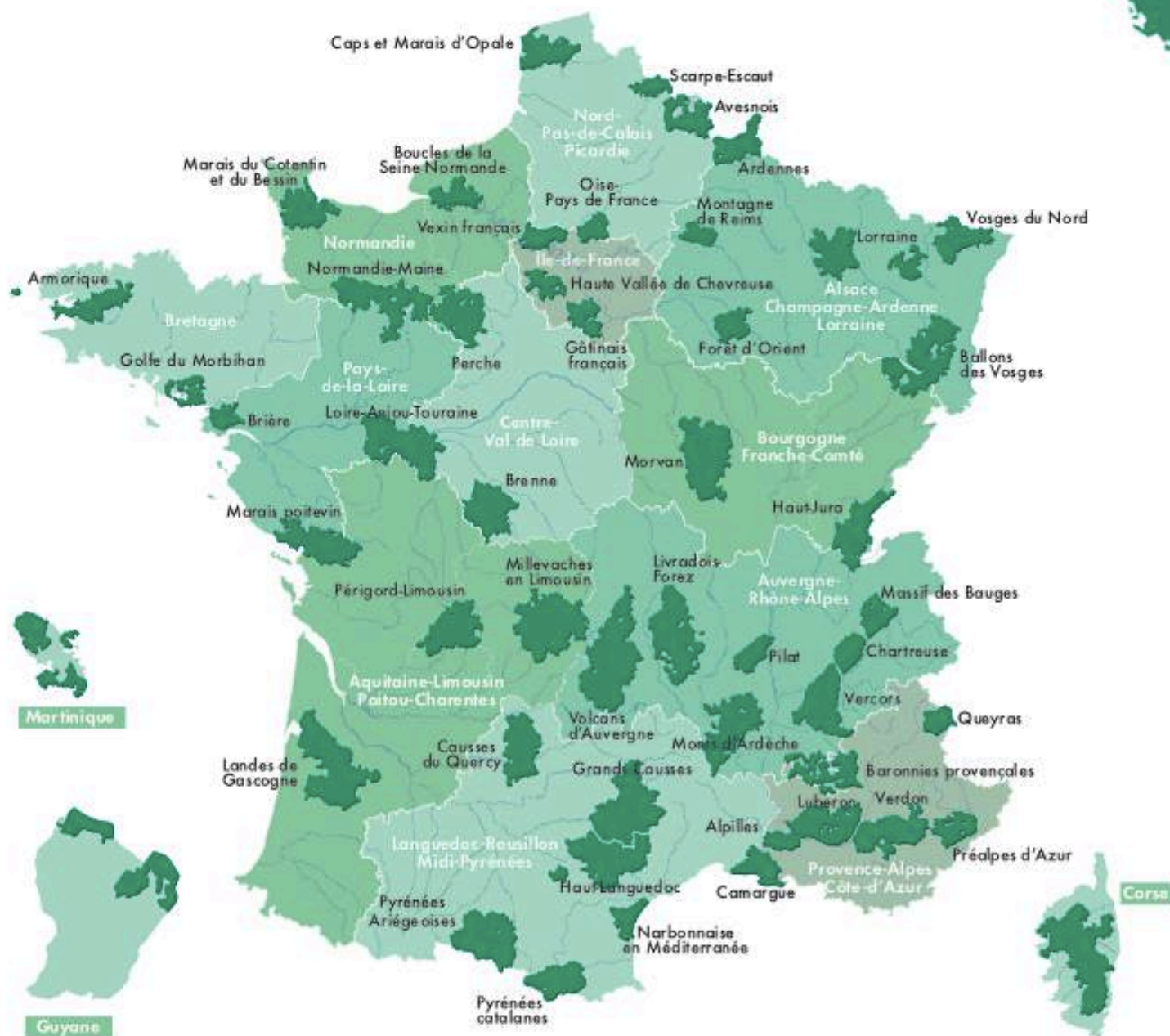
SYNTHESE

Partie 1

JANVIER 2016

Une autre vie s'invente ici

51 Parcs naturels régionaux de France



Les 51 Parcs naturels régionaux représentent plus de 4300 communes, plus de 2000 agents, 4 millions d'habitants et 8,7 millions d'hectares, 15 régions, soit 15% du territoire.





© PNR HJ Farid Sedik

SOMMAIRE

Partie 1

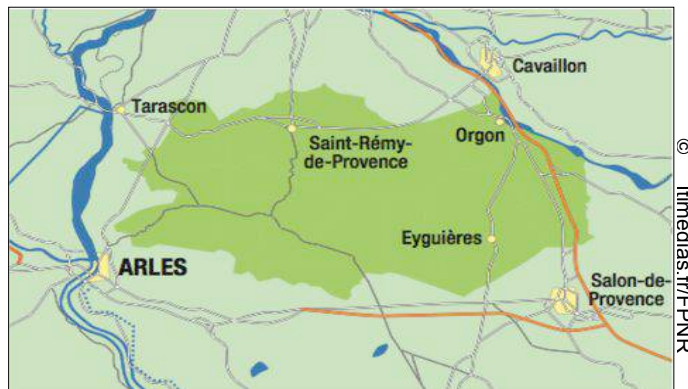
La Trame verte et bleue dans les Parcs naturels régionaux (PNR)

PNR des Alpilles	P1
PNR des Ballons des Vosges	P3
PNR des Boucles de la Seine Normande	P7
PNR de Brière	P11
PNR des Caps et Marais d'Opale	P15
PNR des Grands Causses	P19
PNR de la Haute Vallée de Chevreuse	P22
PNR Livradois-Forez	P29
PNR de Lorraine	P35
PNR des Marais du Cotentin et du Bessin	P39
PNR Normandie-Maine	P43
PNR des Vosges du Nord	P47

LA TRAME VERTE ET BLEUE DANS LE PARC DES ALPILLES

Données générales

Date de création du Parc : 2007
Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur
Département : Bouches-du-Rhône
Nombre de communes : 16
Démographie : 68 000 habitants
Villes-portes : Saint-Rémy-de-Provence,
Orgon, Eyguières
Superficie : 51 000 ha



Spécificités du territoire



Paysage et types de milieux

Le Parc des Alpilles est localisé en zone méditerranéenne et compte parmi les sites les plus importants de la Région pour la conservation des oiseaux et des chauves-souris. Plus des deux tiers du territoire sont couverts par 5 sites Natura 2000.

L'imbrication milieux naturels / milieux cultivés et milieux humides / milieux secs confère à cet espace un caractère remarquable que certains désignent comme une île au milieu des plaines.

Pressions identifiées

Le changement climatique pourrait constituer une menace importante pour les écosystèmes méditerranéens. En forêt, le risque incendie constitue un fait aggravant (plusieurs milliers d'hectares déjà dévastés). Par ailleurs, les systèmes agricoles « peu intensifs » souffrent d'une dépendance à l'eau des glaciers amenée à se raréfier. Enfin, ce territoire, extrêmement touristique, est soumis à une très forte pression foncière.

Contexte

Début de la réflexion TVB

Pour les Alpilles, la proximité d'autres cœurs de nature (Crau, Camargue, Montagnette, etc.) et la richesse écologique du piémont agricole amène à promouvoir une approche intégrée de la biodiversité qui dépasse le cadre des espaces protégés.

En 2008, le PNR des Alpilles a répondu avec les 4 autres Parcs de PACA à l'appel à projet du Ministère en charge de l'écologie « Les PNR et la Trame verte et bleue ». De 2008 à 2010, une réflexion autour de l'**Acceptabilité et la faisabilité d'une politique stratégique de Trame verte en région Provence-Alpes-Côte d'Azur** a ainsi été menée. L'expérimentation a porté sur une concertation la plus large possible en matière de gouvernance.

Contexte régional

L'élaboration du SRCE a démarré fin novembre 2011, par la désignation d'un groupement de maîtrise d'oeuvre qui réunit à la fois des compétences naturalistes terrestres et aquatiques, d'aménagement du territoire, de communication et de concertation.

Le calendrier du SRCE s'effectue sur 32 mois, avec une phase d'élaboration d'une première version du SRCE attendue pour la fin du printemps 2013. L'année 2013 sera consacrée aux consultations et à l'enquête publique. Le SRCE devrait être adopté puis approuvé en 2014.

Pour la région PACA, comme pour d'autres, les approches « réservoirs de biodiversité et corridors » sont parfois peu pertinentes et souvent insuffisantes au vu des enjeux de conservation. Pour sortir de l'approche « espaces naturels protégés », la nécessité d'une vision intégrative de la biodiversité dans les principaux domaines d'aménagement du territoire a été approfondie en Région (cf projet TVB PACA et élaboration SRCE PACA).

Prise en compte de la TVB dans la charte de PNR

Orientation opérationnelle 1.2

Conserver toute ses fonctionnalités à la nature ordinaire

Identification / Cartographie de la TVB

A l'échelle du Parc l'identification et la cartographie de la TVB n'ont pas encore eu lieu. Néanmoins, une identification et une cartographie de la TVB sont en cours dans le cadre de SCoT du Pays d'Arles (cf. ci-dessous). Cette identification est effectuée sur la base de la méthode du scoring.

Expériences et actions TVB

* Étude des zones agricoles supports de la biodiversité du PNR des Alpilles

Étude en cours pour cartographier et caractériser les mosaïques agricoles les plus riches en espèces.

Partenaires : Centre de recherche universitaire d'Avignon, LEADER, CNRS, IMEP.



* Intégration de la TVB dans les documents d'urbanisme

- Appui à l'intégration de la TVB au sein du SCoT Aggloprovence ;
- Appui technique pour l'élaboration des PLU de Mouriés, Aureille, Saint Rémy, etc., par l'intermédiaire des approches environnementales de l'urbanisme (financé par l'ADEME) ;
- Appui au SCoT du Pays d'Arles, porté par le syndicat mixte du pays d'Arles et appuyé par les deux PNR concernés Camargue et Alpilles, pour la prise en compte de la TVB.

* Projet « Massifs et piémonts »

Projet soumis en février 2013 à la région PACA dans le cadre de la Stratégie Globale de Biodiversité pour l'étude des connectivités et fonctionnalités en intra et en inter sites.

Partenaires pressentis : ARPE, Sainte Victoire, PNR Verdon, PNR Luberon, Ventoux

Pour aller plus loin

- Site internet du Parc

Productions de l'appel à projet 2008-2009 :

- Blog : <http://tvbpaca.over-blog.com>
- Brochure TVB en PACA

Contact :

Jean-Michel PIRASTRU
Chargé de mission Biodiversité – coordination scientifique
jm.pirastru@parc-alpilles.fr

LA TRAME VERTE ET BLEUE DANS LE PNR DES BALLONS DES VOSGES

Données générales

Date de création du Parc : 1989

Régions : Lorraine, Alsace, Franche-Comté

Départements : Haut-Rhin, Vosges, Haute-Saône et
Territoire de Belfort

Nombre de communes : 208

Démographie : 254 000 habitants

Villes-portes : Colmar, Mulhouse, Lure, Luxeuil-les-Bains,
Remiremont, Saint-Dié-des-Vosges, Belfort

Superficie : 298 300 ha



Spécificités du territoire

Paysages et types de milieux

Le Parc recouvre un vaste territoire de **moyennes montagnes** et de **piémonts**, à cheval sur trois versants, alsaciens, lorrains et franc-comtois, doté de deux patrimoines naturels et paysagers d'exception que sont les Hautes-Vosges et le plateau des Mille Etangs.

Très habité, le territoire du Parc naturel régional des Ballons des Vosges accueille une **activité économique** fortement enracinée : agriculture, viticulture, filière bois, industrie, granit, artisanat, tourisme...

Pressions identifiées

Les Hautes-Vosges et leurs secteurs boisés doivent faire face à une importante fréquentation sur un milieu et un espace remarquable en altitude.

Les vallées et le plateau des Mille Etangs sont menacés par la fermeture des paysages, due à la diminution des surfaces agricoles. Ce territoire est également pénalisé par une urbanisation rampante des fonds de vallées et une dévitalisation des vallées les moins accessibles.

Le piémont sous-vosgien et rhénan, dominé par une activité viticole dynamique maîtrisant l'espace, se trouve malgré tout sous une pression urbaine du fait de sa proximité avec la plaine d'Alsace très densément peuplée.



Contexte

Début de la réflexion TVB

Le Parc a lancé sa réflexion sur la TVB en 2008 dans le cadre de la révision de sa Charte. Les démarches ont été officialisées avec la nouvelle Charte du PNR approuvée en 2012.

Contexte régional

Le Parc se situe au carrefour de 3 Régions dont les niveaux d'élaboration des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) sont variés. Il est fortement associé à ces travaux et œuvre à la mise en cohérence de ces SRCE, réalisés à partir de méthodologies différentes. La région Alsace a adopté son SRCE le 22 décembre 2014. En région Franche-Comté, son

élaboration a été lancée le 3 février 2011 et l'enquête publique est maintenant terminée. Enfin, en région Lorraine, la première réunion du Comité Régional « Trame Verte et Bleue » a eu lieu le 5 mars 2013 et le SRCE est actuellement en cours d'enquête publique. Ces deux schémas devraient être approuvés courant 2015.

Prise en compte de la TVB dans la charte de PNR

Extrait du rapport de charte :

Orientation1 : Conserver la richesse biologique et la diversité des paysages sur l'ensemble du territoire ;

Mesure 1.1. Agir pour la biodiversité et favoriser les continuités écologiques

1.1.1. Contribuer à la mise en place des Trames Verte et Bleue

1.1.2. Gérer de manière exemplaire les espaces protégés et développer une coordination entre les gestionnaires

Mesure 1.2. Protéger et gérer les paysages pour les maintenir ouverts et diversifiés

1.2.1. Harmoniser les politiques de gestion des paysages

1.2.2. Contribuer au maintien de paysages ouverts et diversifiés

1.2.3. Améliorer l'image du territoire labellisé Parc

Identification / Cartographie de la TVB

Dans le **plan de Parc** : Cartographie au 1/100 000^e avec des éléments de gestion de l'espace et de la nature (représentation de continuums, noyaux de biodiversité, corridors écologiques, coupures vertes, etc.), de diversité biologique et mobilité des espèces (espaces naturels majeurs, sous protection réglementaire, etc.) et de paysage (forêts, prairies, chaumes, etc.). L'identification de cette TVB s'est faite en interne au sein du Parc, à dire d'experts, à partir des réservoirs de biodiversité, des espèces cibles inféodées aux espaces remarquables et de leur trait de vie.

Ainsi, les principaux éléments de continuités écologiques précisés sont :

- le réseau de forêts (trame de haute qualité écologique) ;
- le réseau de pelouses sèches du secteur piémont alsacien (pelouses en vignoble avec fragmentation) ;
- le réseau hydrographique ;
- les coupures vertes identifiées dans les vallées non urbanisées. Ce sont des secteurs stratégiques. Il s'agit de coupures de 100 à 500 mètres de large (protocole défini au 1/100 000^e) caractérisées comme éléments majeurs à préserver dans le cadre de l'aménagement du territoire.

Un **schéma de la biodiversité et des paysages** a également été réalisé pour affiner la réflexion sur la TVB (cf. ci-dessous).

Expériences et actions TVB

* **Élaboration d'un schéma de la biodiversité et des paysages, une déclinaison opérationnelle du SRCE (en cours)**

Ce schéma, réalisé au travers d'une **analyse éco-paysagère** et approuvé début 2014 à l'échelle du Parc (1/100 000^e), reprecise les éléments sur les continuités écologiques de la Charte concernant 3 grands types de milieux :

- la trame forestière ;
- la trame agro-pastorale ;
- et la trame aquatique, zones humides.

Il a pour but, non pas d'affiner les corridors écologiques, mais de préciser les enjeux de fonctionnalité de ces milieux et les préconisations à suivre pour l'assurer (gestion, planification). Les continuités écologiques identifiées sur le territoire du Parc étant assez bien connectées (très peu de ruptures identifiées), c'est la qualité globale de ces trames qui garantira le maintien et/ou la restauration de la TVB du PNR. Le schéma est issu d'un travail collectif entre le pôle « Nature et Biodiversité » et le pôle « Aménagement » du Parc, ainsi que les élus du territoire.

Désormais, de fin 2014 à fin 2015, ce schéma va être décliné par secteur de vallées (échelle du 1/50 000^e), en co-construction avec les acteurs locaux (ateliers participatifs et données de terrain

en prévision).

Pour chaque trame, des objectifs opérationnels seront donc fixés ainsi que des attentes de résultats (sur une durée de 12 ans) :

- **Préconisations pour les documents d'urbanisme** (non urbanisation de zones humides identifiées dans des secteurs prioritaires, préservation d'espaces agricoles impliquant la mobilisation d'un zonage indicé et d'un règlement spécifique, etc.) ;
- **Préconisations de gestion pour le maintien et la restauration de la fonctionnalité**, notamment *via* des pratiques agricoles et sylvicoles (maintien d'un réseau de vieilles forêts naturelles en libre évolution, développement d'une sylviculture respectueuse de la biodiversité, soutien au travers de MAEc, etc.) ;
- **Encouragement des démarches intercommunales ou par entité paysagère** (secteurs éco-paysagers).



*** Aménagement d'un réseau de vieilles forêts pour le maintien de la fonctionnalité et de la qualité des milieux forestiers (dominants sur le territoire) dans le cadre de la protection du Grand tétras**

(2010-2014) / Régions : Lorraine / Alsace / Franche Comté

Actions effectuées grâce au programme LIFE + "Des forêts pour le Grand tétras" porté par la Région Lorraine.

Réseaux constitués de réserves intégrales forestières (site Natura 2000 : + de 2000 ha d'entité > 100 ha) et d'environ 500 îlots de vieux bois (entre 1 et 10 ha) qui constituent les cœurs de biodiversité.

- Préconisations d'aménagements forestiers et formation des gestionnaires forestiers.

Partenaires : Région Lorraine, ONF, CRPF

Cette action, terminée en 2014, sera confortée dans le schéma de la biodiversité et des paysages en cours. Dans ce dernier, 2 objectifs sont fixés :

- La **préservation du réseau de vieilles forêts** (secteurs forestiers en libre évolution depuis 50 ans au sein desquels la ressource n'est pas mobilisée). L'ambition, à 12 ans, est de doubler la surface de réserves intégrales forestières avec une garantie de leur pérennité.
- La **structuration des îlots de vieux bois** : obtenir un réseau fonctionnel, pas uniquement sur les milieux remarquables mais de manière homogène sur la matrice.

Partenaire : ONF

*** Programme LIFE + Natura LIFE10 NAT/FR/192 (2011-2015) : "continuités écologiques, gestion intégrée de bassins versants et faune patrimoniale associée"**

Région : Franche Comté

Programme porté par le PNR du Morvan, en lien avec le PNR des Ballons des Vosges. Il a pour objectif la restauration de la connectivité écologique des cours d'eau et du milieu terrestre associé (eau, substrat) du Plateau des Mille étangs (PNR des Ballons des Vosges), de la vallée de la Cure et du Cousin (PNR du Morvan) pour augmenter les populations d'écrevisse à pieds blancs, moule perlière et mulette épaisse qui sont indicatrices de la qualité du milieu aquatique.

Enjeux pour le PNR : retrouver la naturalité des rivières en tête de bassin et dans les zones d'étangs (zone des 1000 étangs) / préservation de l'écrevisse à pattes blanches.

Partenaires : PNR du Morvan, Fédération de pêche, ONEMA, Association de propriétaires d'étangs, Agriculteurs et Forestiers

*** Identification et préservation d'une sous-trame pelouses sèches** : pelouses sèches / pelouses calcaires / Hautes chaumes (Natura 2000)

Région : Franche Comté

Contexte : Action élaborée dans le cadre du SRCE Alsace et de la charte de PNR.

- Pelouses calcaires au cœur du vignoble alsacien : accompagnement des activités viticoles pour une gestion différenciée des zones non productives (chemins, allées...) et

- animation du réseau de pelouses ;
- **Hautes chaumes** : Préservation des zones en bon état de conservation et accompagnement des pratiques agricoles pour leur maintien et leur remise en bon état.

Outil utilisé : contractualisation de MAEt.

* **Urbanisme durable et contribution au maintien des trames vertes et bleues sur le territoire**

Région : Franche Comté

Enjeux : Face au phénomène de conurbation des vallées interrompant les connexions entre les massifs, il s'agit de :

- Maintenir et conserver des coupures vertes existantes entre ces vallées ;
- Accompagner les collectivités locales pour la remise en valeur de ces coupures vertes pour des motifs écologiques et paysagers *via* leurs documents d'urbanisme :
 1. Projet Urbain de Saint-Croix aux Mines (vallée alsacienne) : renaturation d'un secteur dégradé (friche ferroviaire),
 2. Plan local d'urbanisme de la commune de Giromagny (dans le Territoire de Belfort) : maintien d'une zone humide au cœur du village, abandon du projet de contournement, réduction des zones urbaines, préservation des abords de la Savoureuse (rivière) en zone naturelle tout au long de sa traversé du village.

Outils utilisés : Documents d'urbanisme des communes, schéma de la biodiversité et des paysages alliant planification et gestion.

* **Conforter le réseau des aires protégées**

Le PNR est animateur d'un réseau d'aires protégées (4 réserves + arrêtés préfectoraux de protection de biotope) et animateur de Docob (réseau de 73 960 ha sur 21 sites au sein du PNR, sites forestiers, pelouses sèches et calcaires, et sites agricoles). Ces secteurs sont centrés sur les réservoirs de biodiversité.

- Dans le cadre de la SCAP, le PNR est force de proposition pour conforter le réseau d'aires protégées (en complément du SRCE).
- Exemples d'actions :
 - non exploitation forestière d'un important massif en réserve naturelle régionale ;
 - création d'un APPB sur un secteur de colline calcaire dans le but d'une gestion adaptée de l'espace (restauration d'une zone de quiétude pour la faune).

Partenaires :

Lorraine, Alsace : région Lorraine, CRPF, ONF

Franche-Comté : PNR du Morvan, Fédération de pêche, ONEMA, Association de propriétaires d'étangs, Agriculteurs et forestiers

* **Appel à projets du GIP ECOFOR « Biodiversité, gestion forestière, changement climatique et politiques publiques » (2014-2017)**

Le Parc participe à l'expérimentation qui vise, via une approche sociologique, à **mobiliser les forestiers privés sur la prise en compte de la biodiversité dans leurs actions de gestion** (principalement en secteur Natura 2000). Cela s'inscrit dans la continuité de la mobilisation du PNR pour garantir la fonctionnalité du réseau forestier (cette trame n'étant pas affectée par des discontinuités physiques mais nécessitant une amélioration de la qualité des milieux pour assurer un bon fonctionnement).

- Exemple : projet de gestion différenciée des lisières forestières entre des secteurs forestiers et des espaces agricoles afin d'améliorer la capacité d'accueil de la grande faune (cervidés).

Pour aller plus loin

- [Site internet du Parc](#)

Contact

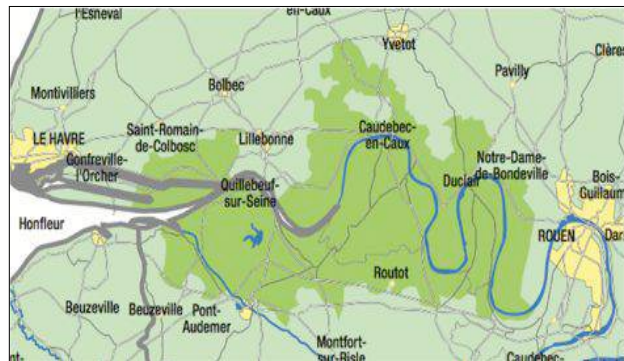
Claude MICHEL
Chargé de mission environnement
c.michel@parc-ballons-vosges.fr

Actualisation des données : septembre 2014

LA TRAME VERTE ET BLEUE DANS LE PNR DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE

Données générales

Date de création du Parc : 1974
Région : Haute Normandie
Départements : Eure et Seine-Maritime
Nombre de communes : 72
Démographie : 78 000 habitants
Villes-portes Yvetot et Pont-Audemer
Superficie : 81 000 ha



Spécificités du territoire



Paysages et types de milieux

Le territoire du Parc des Boucles de la Seine Normande est un plateau crayeux uniforme diversifié par la géomorphologie de la Seine et ses affluents.

Sa situation est particulièrement intéressante en matière de biodiversité: estuaire (site ornithologique de valeur internationale), tourbières (Marais Vernier : 1ère tourbière française), coteaux crayeux, pelouses silicicoles. C'est un paysage marqué par les zones humides.

Pressions identifiées

Agriculture intensive (prairies humides et inondables drainées pour la culture en particulier le maïs), activité portuaire, industrialisation, urbanisation en zone inondable, grandes infrastructures (ponts, autoroutes, pipelines, lignes HT/THT...), chambres de dépôt, carrières et ballastières, plantation de peupliers, déprise agricole enrichissant l'espace, augmentation de la pression de loisirs (chasse au gibier d'eau) sur des espaces majeurs (estuaire).

Contexte

Début de la réflexion TVB

Pour le Parc, la prise de conscience de la fonction corridor de la vallée de Seine remonte aux années 90: conduite des actions, à priori isolées, dans une logique de continuité le long du corridor séquanien. La révision de la charte engagée en 2010 a constitué une opportunité de finaliser l'identification d'une TVB à retranscrire dans le plan du Parc.

Contexte régional

Le Parc est impliqué dans le démarche SRCE (la DREAL et la Région avaient été intégrées au comité de pilotage TVB du Parc, lors de la révision de la charte, avant démarrage du SRCE) dans plusieurs ateliers (élus, experts...). Il apporte un regard d'expert de terrain, ainsi que sur la méthodologie que lui-même avait testée.

L'État et La Région ont présidé le second comité de pilotage de la stratégie régionale de la biodiversité le 22 février 2013 afin de présenter une étape importante du SRCE. Celui-ci devrait être finalisé en 2013.

Prise en compte de la TVB dans la charte de PNR

L'état initial (simplifié et modifié au regard du SRCE) a permis au PNR de définir la TVB du plan du Parc. Les fiches actions (simplifiées) ont été intégrées au rapport de charte dans un objectif consacré à la TVB.

1.3 Objectif stratégique PRÉSERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES DEFINIES DANS LA TRAME VERTE ET BLEUE (TVB)

- 1.3.1 Objectif opérationnel : Intégrer systématiquement l'approche Trame verte et bleue à toutes les opérations liées à la biodiversité
- 1.3.2 Objectif opérationnel : Préserver et restaurer les réservoirs et les corridors de la Trame Bleue
- 1.3.3 Objectif opérationnel : Préserver et restaurer les réservoirs et les corridors de la Trame Verte

Identification / Cartographie de la TVB

L'état initial des réseaux écologiques à une échelle de 1/25000^{ème} (2009-2010) - collecte d'informations géographiques et naturalistes, analyse des fragmentations - a été la base de négociations pour la TVB finale, apparaissant au plan du Parc (échelle 1/50000^{ème}).

11 sous-trames ont été définies : 6 sous-trames aquatiques et 5 sous-trames terrestres.

- Délimitation des réservoirs de biodiversité : Pour chaque sous-trame par une méthode standardisée d'évaluation des potentialités écologiques, puis optimisée par la prise en compte des zonages du patrimoine naturel et des données naturalistes ;
- Identification des corridors potentiels : Technique de modélisation informatique des «chemins des moindres coûts» (perméabilité des milieux à la circulation des espèces caractéristiques de chaque sous-trame) ;
- Étude de la fonctionnalité des corridors écologiques potentiels : Évaluation des points de conflits avec les différents éléments fragmentant mis en évidence ;
- Rédaction de fiches actions pour chaque sous-trame : Localisation et définition de manière opérationnelle des priorités de conservation et de restauration des éléments constitutifs de la trame ;
- Synthèse des cartographies : La cartographie des réseaux écologiques du PNR.

Expériences et actions TVB

De manière générale, les actions concernent essentiellement les zones humides fortement liées au partenariat avec l'Agence de l'Eau, la DREAL et l'Europe (partenaires associés à toutes les actions citées). Le Parc est aussi opérateur Natura 2000 et MAE ce qui ouvre des portes à l'action sur d'autres milieux.

* **Actions sous-trames pelouses sèches et acides**

Complexe Pelouses calcaires :

La sous-trame Pelouses sèches est celle sur laquelle agit surtout le Conservatoire d'espaces naturels en terme de suivi, restauration, entretien. Le PNR est toutefois opérateur Natura 2000 sur une partie de cette sous-trame et à ce titre essaie de catalyser des actions.

Complexe Pelouses acides (surtout occupées par les forêts et les carrières) :

Depuis 2007 des actions sont conduites dans le cadre de Natura 2000. Le Parc délivre aussi des conseils de réaménagement dans le cadre des avis qu'il fournit au titre des ICPE (carrières).

Sera mise en place prochainement une réflexion collective avec les carriers sur la gestion de ces milieux après exploitation à l'échelle d'une boucle de Seine.



* **Mise en place de 6 plateformes pour les cigognes et les balbuzards**

Partenaires : DREAL (financement : fonds national d'aménagement et de développement du territoire - FNADT)

* **Actions sous-trame mares** (depuis 2009)

Une attention particulière est portée aux mares de plateau : milieux dégradés où les mares offrent une biodiversité intéressante.

- **Conseil à la restauration / création** auprès des élus (mares communales) et des habitants ;
- **Inventaire des mares communales** (2/an) à la demande des communes dans le cadre de la révision de leurs documents d'urbanisme par exemple ;
- En 2010 : maîtrise d'ouvrage pour la **restauration de mares** sur le territoire du PNR (financement DREAL via FNADT) ;
- Organisation de **formations mares et amphibiens** à destination des agents de l'ONF (mares forestières), des départements, des agents techniques des collectivités, etc. - en partenariat avec le CPIE Marais du Cotentin et de l'Observatoire Batracho-Herpétologique Normand (OBHEN) ;
- Participation à l'opération "**Un dragon ? Dans mon jardin !**" en partenariat avec le CPIE marais du Cotentin. Autres partenaires : Observatoire Batracho-Herpétologique Normand, ONEMA, Agence de l'eau.
- Fermeture temporaire d'une route pendant la période de migration des amphibiens. Partenaires : Conseil général Seine maritime, et communes concernées.



© Christine Dodelin PNRBSN

* **Actions sous-trame cours d'eau**

- Assistance aux maîtres d'ouvrage pour la restauration des fonctionnalités sur les cours d'eau, et participation aux groupes de travail sur les continuités aquatiques ;
- Participation aux études de faisabilité pour la **suppression des obstacles** (mais pas maître d'ouvrage) ;
- Implication grandissante sur la Seine et ses annexes hydrauliques (en partenariat avec les ports et les départements) ;

Partenaires : ONEMA, Agence de l'eau, Syndicats de bassin versant et de rivière

* **Actions sous-trame milieux herbacés humides** (cœur de métier du Parc)

Les objectifs sont de :

-**Contractualiser** au maximum (sur les Espaces naturels sensibles, en zones Natura 2000, avec les communes, intercommunalités, les départements, les propriétaires privés) ;

-Être le plus présent possible pour **éviter la destruction et la dégradation** notamment par le drainage ou l'artificialisation ;

-Investir le champ de la **compensation**.

- Le PNR est **opérateur Natura 2000** et gestionnaire de 400 ha de zones humides (plusieurs sites) dont il est propriétaire ou seulement gestionnaire ;
- Le Parc est **opérateur MAE** (sur zones humides et Natura 2000) ;
- le Parc est **gestionnaire** de la **Réserve naturelle** du Marais vernier ;
- Une gestion écologique par le pâturage est effectué (le PNR est propriétaire d'un cheptel de 200 animaux dédiés à la gestion).
- Un travail spécifique est mené sur les **fossés** afin de limiter leur capacité drainante et éviter leur création / concilier les usages, trouver un équilibre avec la profession agricole. Il s'appuie sur :

* Un plan des réseaux hydrologiques (= état des lieux utile pour la police

de l'eau) ;

* Des actions de sensibilisation et de porter à connaissances de la loi sur l'eau sur le volet

des fossés.



© Simon Gaudet PNRBSN

Outils utilisés : **Zonages** : Natura 2000, ENS, Réserves, Arrêtés préfectoraux de protection de biotope, etc. ; **Outils de gestion** : Convention de gestion.
Partenaires : Conventonnement de gestion avec des propriétaires privés (dont chasseurs), des communes, des intercommunalités, départements (ENS).

* **Actions sous-trame boisements linéaires** (depuis 1995)

- **Conseil à la plantation** (essences locales) : Action très populaire auprès des habitants et encore à développer en milieu agricole ;
- Commande groupée de **plants d'essences locales** auprès de pépinière au bénéfice des habitants ;
- 2005 : 1 poste dédié aux arbres têtards en zones humides : conseil, campagne d'élagage (Action reprise en 2012 : élagage et plantation / argument : la protection du Pique-Prune. Travaux financés par Agence de l'eau) ;
- Contractualisation **MAEt haie/linéaires boisés** avec les agriculteurs ;

Partenaire : Agence de l'eau

* **Faire prendre en compte les enjeux de continuités écologiques dans tous les projets de territoires et par tous les porteurs de projets** (SCoT, PLU, projets d'aménagements...)

- L'état initial des réseaux écologiques représente une base pour le porter à connaissance et la sensibilisation ;
- Le PNR participe aux réunions de révision ou d'élaboration de documents d'urbanisme, de schémas de carrières, etc. ;
- Il participe à la rédaction des avis pour les études environnementales et d'impacts;
- Dans ce sens, la révision de la charte est une formidable occasion pour rencontrer tous les acteurs du territoire et parler TVB.

Pour aller plus loin

- [Site internet du Parc](#)
- [Fiche expérience *Restauration et préservation de la fonction corridor de la vallée de Seine*](#)

Contacts :

Christelle STEINER

Responsable de la mission Biodiversité

christelle.steiner@pnr-seine-normande.com

Franck BOITTIN

Chargé d'études "milieux aquatiques"

franck.boittin@pnr-seine-normande.com

LA TRAME VERTE ET BLEUE DANS LE PNR DE BRIERE

Données générales

Date de création du Parc : 1970
Région : Pays de la Loire
Département : Loire-Atlantique
Nombre de communes : 17
Démographie : 80 000 habitants
Villes-portes : Saint-Nazaire, Nantes
Superficie : 49 000 ha



Spécificités du territoire

Paysages et types de milieux

Le territoire du PNR de Brière se caractérise essentiellement par la présence de ses marais, qui couvrent le tiers de sa surface (17 000 ha). Le Parc a été créé à l'origine principalement pour mettre en valeur et protéger les marais briérons présentant une variété de milieux et une biodiversité exceptionnelle : prairies humides, roselières, piardes¹, copis², marais, canaux, etc. qui ont justifié l'inscription de la Brière à la liste des sites Ramsar en 1995.

Pressions identifiées

La perte d'usage des marais aboutit à un vieillissement du milieu et une perte de diversité écologique pouvant à terme induire une évolution de l'hydrologie des marais : envasement naturel, régression de la surface des plans d'eau (piardes et copis). Ces changements écologiques pouvant d'ailleurs aller à l'encontre du maintien des usages hydrologiques actuels.

Le marais est également soumis à des pressions extérieures liées au développement économique et démographique, principalement au Sud du Parc : industrialisation en bordure de l'estuaire Loire et urbanisation de pôles urbains (St Nazaire, la Baule).

Les stations balnéaires de grande notoriété à l'ouest du Parc attirent également de nombreux touristes.

Le PNR de Brière est l'un des Parcs les plus petits et les plus peuplés.

Contexte

Début de la réflexion TVB

La préservation des continuités écologiques fait depuis longtemps partie des actions menées par le Parc de Brière. Depuis 2004, Le Parc engage ainsi, une réflexion sur les continuités hydrologiques pour rétablir les axes migratoires de la faune piscicole.

Du fait des caractéristiques géographiques du territoire du PNR, l'identification des trames renvoie à une approche interrégionale, voire biogéographique, notamment pour l'anguille, les oiseaux migrateurs, ou le réseau Natura 2000. La Brière s'inscrit en effet dans un ensemble remarquable de zones humides sur la façade Atlantique.

Contexte régional

Lancé par la Région des Pays de la Loire, le nouvel outil de gestion des espaces naturels : le Contrat Nature, permet de soutenir des territoires pilotes sur la restauration de continuités

¹ Plans d'eau peu profonds, résultant des anciennes activités d'exploitation de la tourbe

² Partie d'un canal élargie par la coupe de la tourbe

écologiques pré-identifiées et de favoriser au niveau local la mise en œuvre d'inventaires scientifiques, de travaux de gestion et de restauration des milieux naturels, etc. Le Contrat Nature conclu pour 2 ans, s'inscrit à minima à une échelle intercommunale sur la base d'un programme d'actions détaillé pour la mise en place d'une TVB.

La conservation de la nature ordinaire du PNR de Brière a été mise en avant par le biais de cet outil. Les retours d'expérience des Parcs mitoyens permettent une opérationnalité plus importante autour de ce projet.

Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) des Pays de la Loire est en cours d'élaboration depuis le printemps 2011.

Prise en compte de la TVB dans la charte de PNR

Extrait du rapport de charte :

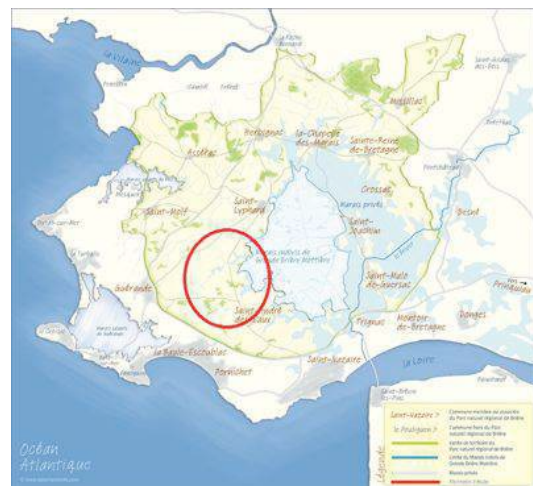
Objectif Stratégique 1.3 : Gérer et préserver la biodiversité.
 Article 19. Mettre en oeuvre la Trame Verte et Bleue.
 Article 20. Restaurer les continuités écologiques.

Identification / Cartographie de la TVB

La révision du SCoT de la communauté d'agglomération de CAP Atlantique a induit l'étude spatiale de la Trame verte et bleue se situant au sein du territoire du PNR sur la Presqu'île Guérandaise.

Le **Triton crêté** est la seule espèce d'amphibien inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats présente sur la Presqu'île Guérandaise. Elle compte parmi les espèces de cohérence Trame verte et bleue de la région Pays de la Loire et sa conservation s'inscrit dans une restauration des continuités bocagères.

Afin d'appréhender son état de conservation, un **inventaire par piégeage** des mares de la Presqu'île a été mené en 2011 par CAP Atlantique.



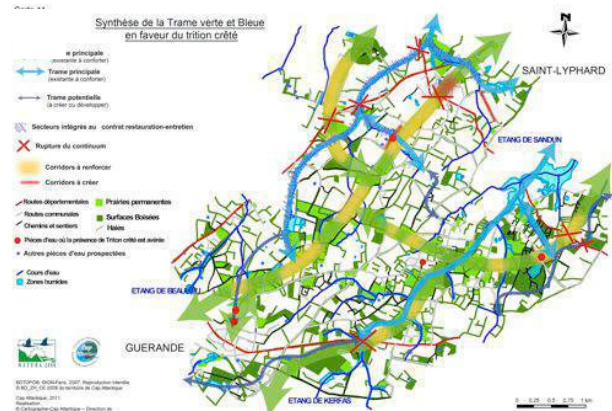
Localisation cartographique de la zone d'étude

L'étude a permis d'identifier une **Trame verte et bleue en faveur de l'espèce sur les communes de Guérande et Saint-Lyphard.**

Cette TVB a été définie en considération des éléments suivants :

- **Réservoirs de biodiversité :** mares accueillant du Triton crêté (soit 5 sur le périmètre d'étude).
- **Milieux Structurants :** Prairies permanentes et espaces boisés hors conifères.
- **Milieux moins fréquentés :** Prairies temporaires, friches, forêts de conifères, zones urbaines franchissables.
- **Milieux répulsifs :** Zones urbaines infranchissables ou futures, cultures.

Le Triton crêté étant considéré comme espèce parapluie, cette trame pourrait servir à d'autres espèces telles que le Triton marbré, emblématique des bocages de l'ouest de la France, dont l'écologie est proche de celle du Triton crêté.



Trame Verte et Bleue en faveur du Triton

Expériences et actions TVB

* Actions sur les problématiques de continuité et de qualité de l'eau (trame bleue)

- Préservation/restauration des continuités piscicoles / espèce cible (anguille) : mise en place de passes à civelles et anguilles, ouverture partielle des ouvrages hydrauliques entre l'estuaire de la Loire et le marais de Brière ;
- Préservation/restauration des continuités au sein du marais de Brière, entre le milieu aquatique permanent et temporaire (hiver) ;
- Préservation/restauration des continuités longitudinales des cours d'eau du bassin versant Brière-Brivet en intégrant à la réflexion la gestion des populations d'espèces invasives ;



- Expérimentation d'une MAE zone humide hors Natura 2000 (MAE de la DRAAF Pays de la Loire): cet outil permettra notamment une gestion des prairies de bas fond sur le bassin versant. Il est potentiellement très intéressant dans le cadre de la mise en œuvre opérationnel de la TVB pour assurer une continuité des zones humides.

Partenaires : Fédération de pêche, Groupe national anguille (GNA), Syndicat de marais.

* Contrat Nature 2013/2014

Entre 2013 et 2014 le PNR participera à la mise en œuvre du Contrat Nature.

Objectifs et actions :

Le projet vise à conforter la fonctionnalité des éléments constitutifs de la Trame verte et bleue (cours d'eau, mares, haies...) sur un secteur de bocage compris entre plusieurs sites remarquables, et de fort intérêt. Il s'appuie pour cela sur un ensemble de travaux opérationnels d'amélioration des réseaux de mares et de haies, de résorption des discontinuités liées aux infrastructures routières, et d'actions de sensibilisation - formation des acteurs du territoire à des pratiques de gestion plus adaptées.

Au-delà de ces objectifs opérationnels, la volonté collective de tous les partenaires est de créer une culture locale partagée de prise en compte de la TVB dans l'aménagement du territoire.

La construction multi-partenaire du projet est un atout pour atteindre cet objectif (Région des Pays de la Loire, Communauté d'agglomération Cap Atlantique, Communauté d'agglomération CARENE, Chambre d'agriculture 44, Conseil général de Loire Atlantique, Commune de Guérande, Commune de Saint-Lyphard, Commune de Saint-André-des-Eaux, Association Loire-Océane Environnement, PNR de Brière).

Les 10 actions prévues au Contrat Nature :

L'animation générale du programme ;
Des compléments d'étude préalables aux travaux ;
L'aménagement de dispositifs de franchissement des axes routiers pour la faune ;
La création et la restauration de mares ;
L'implantation et le confortement de haies bocagères ;
L'évolution des pratiques de gestion des éléments de la Trame ;
L'intégration de la TVB dans les documents d'urbanisme ;
La sensibilisation du grand public ;
La sensibilisation des scolaires ;
La diffusion et la valorisation des acquis du Contrat Nature.

Pour aller plus loin

➤ [Site internet du Parc](#)

Contact :

Emmanuelle VOISIN
Chargée de mission TVB
e.voisin@parc-naturel-briere.fr

LA TRAME VERTE ET BLEUE DANS LE PNR DES CAPS ET MARAIS D'OPALE

Données générales

Date de création du Parc : 1986
Région : Nord-Pas de Calais
Département : Pas de Calais
Nombre de communes : 154
Démographie : 188 000 habitants
Villes-portes : Boulogne à l'ouest et Calais, au nord (à l'extérieur du territoire) ; Saint-Omer, à l'est (incluse dans le territoire).
Superficie : 135 000 ha



Spécificités du territoire

Paysages et types de milieux

Le territoire présente une exceptionnelle diversité paysagère (forêts, coteaux calcaires, landes bocages, milieux littoraux, marais et autres zones humides,...). Un territoire fortement urbanisé mais avec un secteur agricole qui reste important.



Pressions identifiées

La région Nord-Pas de Calais, forte de ses 4 millions d'habitants exerce sur le territoire du Parc une forte pression démographique accentuée autour des pôles urbains (Boulogne, Calais, Saint Omer). L'attrait touristique est lui aussi facteur de pression importante, notamment au niveau des sites naturels fragiles. L'activité agricole, encore bien présente sur le territoire, est nécessaire au maintien des paysages et milieux naturels.

Contexte

Début de la réflexion TVB

Le Parc mène une réflexion sur la TVB depuis les années 1990 en lien avec la politique régionale, pionnière en la matière. Les PNR de la région ont dès 2000 intégré les corridors écologiques dans les plans de Parcs par une approche structurée succincte liée aux moyens cartographiques disponibles à ce moment.

Contexte Régional

La région Nord-Pas de Calais fait figure de pionnière en matière de TVB en lançant un programme d'actions sur les corridors écologiques dès les années 90. Forte de cette première

expérience, la réflexion a abouti progressivement au lancement d'un schéma TVB régional validé en 2007. Le Conseil régional et la DREAL élaborent actuellement le Schéma régional de cohérence écologique, «SRCE-TVB», qui s'inscrit dans la continuité des démarches engagées depuis plusieurs années.

Prise en compte de la TVB dans la charte de PNR

Vocation 1 : Un territoire qui prend à cœur la biodiversité

Orientation 1 : Agir pour le renforcement de la biodiversité et la mise en œuvre exemplaire de la Trame verte et bleue régionale

Mesure 1: Préserver les cœurs de biodiversité

Mesure 2 : Préserver la biodiversité des milieux aquatiques et des zones humides

Mesure 3 : Contribuer à la qualité écologique du milieu naturel littoral et marin

Mesure 4 : Maintenir et restaurer les corridors écologiques

Orientation 2 : Connaître et préserver la biodiversité

Mesure 5 : Améliorer la connaissance scientifique et suivre l'évolution de la biodiversité

Mesure 6 : Réguler et anticiper le développement des espèces invasives et envahissantes

Identification / Cartographie de la TVB

A l'échelle du Parc :

Identification des différentes sous-trames effectuée sur la base des données de la Région, du Parc et sur la base d'un travail de terrain.

Pour son nouveau Plan de Parc, le travail a été représenté à l'échelle du 1/70 000. Les différentes données exploitées font appel à la cartographie des habitats naturels qui couvrent une partie importante des espaces naturels et à la photointerprétation précise permettant d'analyser la densité du bocage notamment.

Cinq sous-trames ont été définies à partir de ces différentes données:

- **Sous-trame forestière** : occupation du sol, relevés de terrain ; cartographie Natura 2000
- **Sous-trame bocagère** : occupation du sol et analyse de la densité haie/prairie par maille pour caractériser des "espaces bocages à haute fonctionnalité écologique".
- **Sous-trame pelouse calcicole et landes** : occupation du sol, relevés de terrain ; cartographie Natura 2000
- **Sous-trame mares et milieux humides** : occupation du sol, relevés de terrain ; cartographie Natura 2000
- **Sous-trame littorale** : occupation du sol, relevés de terrain ; cartographie Natura 2000

Le Parc a également identifié des sites de biodiversité (stations d'espèces patrimoniales, gîtes à chauves-souris et prairies marnicoles) non repris dans les cœurs de biodiversité.

A d'autres échelles :

- Réalisation du Diagnostic TVB du Pays Boulonnais
- Collaboration pour le diagnostic TVB du Pays de Saint-Omer
- Elaboration d'une méthodologie d'identification de la TVB à l'échelle des Communautés de communes pour les PLU intercommunaux

Expériences et actions TVB

* Amélioration de la fonctionnalité du maillage bocager entre les forêts de Desvres et de Boulogne (2007)

- Sur la base d'une nouvelle campagne d'inventaire des haies, une évaluation de la fonctionnalité du maillage bocager existant a été effectuée ;
- Proposition d'une stratégie de conservation et de restauration du maillage bocager.

* **Prise en compte des accotements routiers dans les trames écologiques locales**, (depuis 2006)

- En 2006 a eu lieu une étude de la biodiversité des bords de route (RD 940) du Grand site national des deux caps.
- En 2009 une sensibilisation du Conseil général du Pas de Calais est effectuée, et des conseils en gestions des espaces sont donnés aux agents des services départementaux sur le même secteur.
- En 2010 a lieu :
 - l'analyse du réseau d'infrastructures écologiques au regard de la TVB régional pour mettre en évidence les ruptures majeures et parfois les opportunités via les délaissés dans les grandes plaines agricoles
 - la mise en place de plans de gestion différenciés sur des secteurs présentant un enjeu particulier pour la biodiversité locale (pelouse calcicole, prairie humide)
- Lancement d'une étude des impacts routiers et analyse des passages transversaux

Partenaires : Direction Interrégionale des routes, Conseil général du Pas de Calais.

* **Inventaire participatif des mares du territoire**, (depuis 1998)

Plus de 1700 mares ou points d'eau recensés grâce au travail de lycées agricoles, d'universités et des techniciens.

* **Programme de création et restauration de mares** auprès des communes, d'agriculteurs et de propriétaires.

- 170 opérations ont été réalisées, (depuis 2000)
- L'objectif du programme est de restaurer les usages pour pérenniser l'entretien par les agriculteurs et les propriétaires. L'abreuvement du bétail est le premier argument, est testé actuellement la mise au norme « réserve incendie » pour restaurer cet usage et ainsi garantir le maintien ou la création de certaines mares.

* **Restauration de zones humides communales en fond de vallée et marais.**

Dans des espaces largement déficitaires en habitats naturels en bon état de conservation, le PNR sollicite les communes et accompagne les propriétaires privés pour la restauration des zones humides : exploitations de peupliers, dépressions humides...

* **Appui à la mise en œuvre de la Trame verte et bleue en milieu agricole**

➤ Depuis 1997 un programme de reconquête des paysages ruraux est mis en œuvre. Un soutien technique et/ou financier pour la plantation de 250 000 arbres et arbustes d'essences locales (vergers, haies, bandes boisées...) est effectué. Une animation de terrain particulière auprès des propriétaires est menée sur les secteurs de corridors à renforcer ou créer.

En parallèle d'un travail d'animation de l'opération départementale "oxygène 62" est effectué pour accompagner les communes dans les plantations paysagères d'essences locales.

- Le programme « Plantons le décors » constitue quant à lui une sensibilisation du grand public.
- MAE-T

Les différentes MAE-T sont animées par le Parc : bocage, pelouses calcicoles, prairies de fauche e avec fauche retardée....

- Mission d'animation du Parc.

* **Expérimentation « Agricobio Guînes »** (2010-2013)

Expérimentation portant sur l'intégration d'éléments favorables à la biodiversité permettant la lutte intégrée contre les bioagresseurs et la restauration d'un corridor biologique et la biodiversité.

Objectif : Promouvoir un système de culture respectant et intégrant la biodiversité.

- A l'échelle d'une exploitation agricole (secteur test de 50 ha) : un schéma de replantation de haies et d'intégration de bandes enherbées est effectué afin de favoriser la biodiversité et particulièrement les auxiliaires des cultures. Un suivi scientifique pluridisciplinaire vise à suivre la recolonisation de la biodiversité et ses effets en y corrélant les résultats économiques de l'exploitation des parcelles.

* **Boisement** (depuis 2010)

Objectif : Mieux diriger l'implantation des boisements pour répondre aux différents enjeux : agricole, hydraulique, forestier et de trames écologiques.

- Étude d'un schéma de cohérence des boisements (SCOB) dans le cadre du plan forestier régional et d'un programme de boisement propre au Parc ;
- Assistance technique pour le Plan Forêt Régional (PFR)

* Partenariat avec un propriétaire forestier pour **la création d'une clairière et la réalisation de 1km de lisière étagée** (2011).

Outil utilisé: Contrat Natura 2000

* **Accompagnement des communes dans le cadre de la mise en place de PLU intercommunaux** (2011-2012)

Objectif : Prise en compte du patrimoine naturel et des corridors biologiques dans les PLUi.

- Cinq PLUi en cours d'élaboration, et une centaine de communes concernées. Le PNR intervient en soutien des intercommunalités directement ou auprès des agences d'urbanisme quand celles-ci sont en charge des documents.
- Appui méthodologique pour la prise en compte des données environnementales

* **Intervention et actions de gestion sur les pelouses calcicoles et les milieux littoraux** (depuis 2000)

- En 2004 un plan d'actions pelouses calcicoles est élaboré.

Objectif : Gestion dans une logique « réseau de site » et réseau d'acteurs.

- Planification des actions à travers les différents outils : Pour les communes et les propriétaires privés via Natura 2000 et les autres outils mobilisables (zone de préemption du Conseil général, veille foncière...) ;
- Le PNR est conventionnés pour 15 sites de pelouses calcicoles de 1 à 14 ha.
- Depuis 2011, le PNR a renforcé son appui à la gestion des espaces littoraux non compris dans les périmètres d'intervention du CG62 ou du CEL, 5 sites sont conventionnés, communaux ou privés.
- Le PNR gère deux RNR après avoir cédé la gestion d'autres sites au CEN Nord – Pas de Calais ou à Eden 62.
- Appui technique à la gestion des espaces naturels et délaissés des carrières du bassin de Marquise

Remise en pâturage, gestion de clairière et de zones humides

Enjeu principal prairies maricoles

Pour aller plus loin

- [Site internet du Parc](#)
- Fiche expérience Projet Agricobio Guînes

Contact :

Pierre LEVISSE

Chargé de mission patrimoine naturel

PLEVISSE@parc-opale.fr

LA TRAME VERTE ET BLEUE DANS LE PNR DES GRANDS CAUSSES

Données générales

Date de création du Parc : 1995
Région : Midi-Pyrénées
Département : Aveyron
Nombre de communes : 97
Démographie : 68 360 habitants (2010)
Villes-portes : Millau, Campagnac, Saint-Sernin-sur-Rance, Nant
Superficie : 327 070 ha



Spécificités du territoire

Paysages et types de milieux

Le Parc naturel régional des Grands Causses présente une mosaïque de paysages différents. Les causses sont des plateaux calcaires plus ou moins vastes aux reliefs modelés de puechs et de combes entrecoupés de ravins (les *balats*), de petites vallées (vallée du Durzon, vallée du Cernon, etc). Les contreforts des causses sont cernés de profondes gorges (Tarn, Dourbie, Lot, Jonte, etc.) comme de larges vallées ouvertes accueillant les villes de Millau, Saint-Affrique, Sévérac-le-Château, de Roquefort sur Souzou. Les Rougiers, collines de couleur rouge brique. Les Monts couverts de forêts et parcourus de vallées encaissées.



Pressions identifiées

Le riche patrimoine naturel du Parc est menacé par un manque d'entretien et de gestion adaptée, sans compter les problèmes de pollutions des eaux souterraines, particulièrement délicats en terrain karstique.

Le déclin démographique des Grands Causses peut aboutir à l'abandon du terroir et à la fermeture des paysages notamment sur les pentes aménagées en terrasses où la friche se développe.

Contexte

Début de la réflexion TVB

2004 (révision charte qui induit une réflexion "corridors")

Contexte Régional

De 2008 à 2010 les services de la Région et de la DREAL Midi-Pyrénées ont été associés au projet expérimental d'identification d'une trame écologique du Massif central porté par l'association Inter-Parc du Massif central en association avec l'Université de Saint-Etienne et le CEMAGREF de Montpellier.

En 2010, un premier travail a été réalisé sur l'aspect cartographique avec le travail d'un stagiaire du Master 2 « aménagement du territoire et télédétection » de l'université Paul Sabatier, Toulouse III.

En Midi-Pyrénées, la rédaction du Schéma régional de cohérence écologique a démarré début 2011. Plusieurs vagues de concertation se sont déjà tenues, les mesures et dispositifs du plan d'action sont en cours de rédaction (depuis le deuxième semestre 2012).

Les Parcs naturels régionaux de Midi-Pyrénées sont invités aux diverses réunions de concertation ainsi qu'au Comité régional Trames verte et bleue de Midi-Pyrénées qui s'est réuni deux fois (janvier et septembre 2012), ils ont été associés également au groupe de travail plus restreint traitant de la méthode d'identification et de cartographie de la Trame verte et bleue.

La méthode de Midi-Pyrénées s'appuie principalement sur les ZNIEFF 1 de seconde génération pour identifier les réservoirs de biodiversité par sous-trame ; la connectivité entre réservoirs étant analysée sous l'angle de l'écologie du paysage en fonction de la plus ou moins grande perméabilité selon les milieux et en regard des sous-trames concernées.

Prise en compte de la TVB dans la charte de PNR

La charte (2007-2019) ne contient pas d'articles spécifiques à la TVB, mais intègre les "corridors écologiques" dans au moins deux articles comme une mesure pour la préservation de la biodiversité. Une fiche du programme prévisionnel est consacrée à ces corridors écologiques.

Identification / Cartographie de la TVB

Identification et cartographie de la TVB à l'échelle du Parc, (depuis 2011)

- Travail faisant suite à l'étude d'identification de la trame écologique en massif central (IPAMAC, appel à projet 2008-2010) ;
- Acquisition d'un référentiel d'occupation du sol au 1/25 000^{ème} (précision ¼ ha) (2012) ;
- Diagnostic de la Trame écologique à l'échelle du 1/25 000^{ème} dans le cadre d'un travail inter parcs Midi-Pyrénées (2013).

Objectif : Préserver les fonctionnalités écologiques des écosystèmes et prendre en compte la biodiversité dans les politiques publiques d'aménagement du territoire du PNR des Grands Causses.

Résultats attendus :

- Mettre en œuvre la démarche d'identification de la trame écologique du PNR (d'après l'expérience IPAMAC) et adaptation au changement d'échelle d'analyse ;
- Identifier une trame écologique à l'échelle des territoires de Parcs de manière générale, cette identification devra permettre de réaliser un diagnostic "biodiversité" global et un état de la trame écologique des PNR sous l'angle "constat" ;
- représenter, sous forme cartographique, les infrastructures éco-paysagères et rendre perceptible aux élus du territoire et aux partenaires des PNR la fonctionnalité des écosystèmes ;
- proposer un outil d'aide à la décision pour les PNR et prendre en compte la biodiversité dans les politiques territoriales d'aménagement du territoire. ;
- permettre à la Région et la DREAL Midi-Pyrénées d'analyser à une échelle plus fine le diagnostic et les résultats d'une analyse à l'échelle régionale (SRCE).

Expériences et actions TVB

* Début de réflexion sur la **restauration des continuités écologiques aquatiques**

Via l'effacement des obstacles (principalement des chaussées) pour la population piscicole sur un bassin versant compris dans le périmètre du Parc et le périmètre du SAGE Tarn-amont (2011).

- La mise en œuvre des mesures identifiées dans ce diagnostic sera concrétisée au travers un Plan d'action territorial (PAT) Adour-Garonne animé par le SAGE.

* **Appui au diagnostic pour la mise en oeuvre de la Trame verte et bleue dans les espaces agricoles** (Fédération des Parcs naturels régionaux de France, APCA, 2010)

Enjeu : Identifier les outils disponibles pour la mise en oeuvre de la TVB sur les espaces

agricoles / identifier les freins, les leviers, les questionnements pour mettre en oeuvre la TVB sur les milieux pastoraux.

Outils utilisés : Enquête auprès du monde agricole (techniciens, élus, associations...).

Enjeux TVB sur le territoire du Parc : Maîtrise de l'embroussaillage des milieux agropastoraux (pelouse, lande, prairie) et lutte contre la fermeture des milieux/zones humides.

- Les conclusions réalisées à l'époque (2010) concordent avec le diagnostic des mesures MAEt réalisées en 2012 (cf. plus bas), les conclusions sont transmises à l'Etat dans le cadre du diagnostic régional des mesures MAEt et seront prises en compte dans les futurs dispositifs à expérimenter sur le territoire du Parc dans le cadre de la mise en oeuvre de la TVB.

* **Promotion du pastoralisme (depuis la création du Parc en 1995)**

- Les actions d'appui des éleveurs pour la promotion du pastoralisme seront étendues dans une logique de mise en oeuvre opérationnelle de la TVB ;
- Appui financier aux travaux sylvopastoraux (2001-2003 et en 2004-2007 – le dernier programme) ;
 - L'action a permis un débroussaillage en sous-bois chez 21 exploitations agricoles situées dans le périmètre du Parc pour une surface de 70 ha,
 - Une étude sur l'impact de la gestion dans les écosystèmes forestiers gérés par le sylvopastoralisme (2011-2012) à été réalisée, elle a permis de mettre en exergue l'impact favorable de cette gestion pour les espèces des milieux ouverts et les chiroptères (zones de chasse), et un impact défavorable pour la faune et la flore forestières en cas de « nettoyage » systématique des parcelles pâturées ;
- Diagnostics éco-pastoraux (depuis 2006 dans le cadre de l'animation Natura 2000) sur les itinéraires techniques choisis par l'éleveur et incitant à une meilleure valorisation des ressources locales par le pâturage (herbe « gratuite » des parcours) et conditionnant l'obtention de la MAEt (cf. ci-après) ;



© PNR GC Diagnostic éco-pastoral (Natura 2000)



© PNR GC Diagnostic éco-pastoral (Natura 2000)

- MAEt à obligation de pâturage sur les sites Natura 2000, évaluation de la mesure sur le Causse noir en 2012.

* **Autres mesures de restauration et de gestion des pelouses sèches, identifiées comme éléments de trame**

- Accompagnement technique des éleveurs (diagnostics d'exploitations, diagnostics pastoraux, rencontres...);
- Programme de restauration des pelouses sèches (1998-2000) sur 40 exploitations.

Pour aller plus loin

- [Site internet du Parc](#)

Contact :

Jérôme BUSSIÈRE

Chargé de mission Biodiversité, forêts et zones humides

jerome.bussiere@parc-grands-causses.fr

LA TRAME VERTE ET BLEUE DANS LE PNR DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE

Données générales

Date de création du Parc : 1985

Région : Île-de-France

Département : Yvelines, Essonne

Nombre de communes : 51

Démographie : 109 000 habitants

Villes-portes : Dourdan, Bures-sur-Yvette, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Neauphle-le-Château

Superficie : 63 300 ha



Spécificités du territoire

Paysages et types de milieux

Le Parc se caractérise par une alternance de **plateaux**, où se pratiquent les grandes cultures, et de **vallées**, où coulent l'Yvette, la Rémarde, la Mauldre, la Guesle, la Drouette, la Vesgre et leurs affluents. Cette région possède un **important patrimoine historique** : châteaux, églises, manoirs, fortifications féodales, ponts et lavoirs.

Partie intégrante du grand massif forestier de la forêt de Rambouillet qui constitue plus de 40 % de son territoire, 90 % de l'espace y est occupé par des forêts, des espaces naturels ou des surfaces agricoles.



Pressions identifiées

Entourées d'importants pôles de développement et soumises à de **fortes pressions foncières**, les surfaces urbanisées de la Haute Vallée de Chevreuse n'ont cessé de progresser (près de 15%) entre 1985 et 1990, au détriment des espaces naturels et agricoles. Ce rythme s'est nettement infléchi depuis 1990, marquant la création du Parc.

Globalement, la disparition de milieux remarquables (notamment de zones humides), accompagnée par une perte progressive de biodiversité, sont constatées sur le territoire du Parc. Traditionnellement supports d'activités d'élevage et de culture maraîchères, les **fonds de vallées** sont **gravement menacés de fermeture et d'urbanisation**, du fait de leur abandon, de leur enrichissement et de leur boisement.

La dégradation des rivières a été enrayée et les premières améliorations constatées, grâce au travail réalisé par le Parc et les collectivités.

La fonction résidentielle de plus en plus marquée et le recul progressif des activités entraînent une perte de vitalité, d'animation et de vie sociale dans la plupart des communes du Parc.

Contexte

Début de la réflexion TVB

Le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse a intégré la Trame verte et bleue (TVB) au moment de la révision de sa Charte en 2007, en parallèle des travaux du COMOP du Grenelle de l'Environnement qui précisait alors le concept et élaborait les méthodes d'identification.

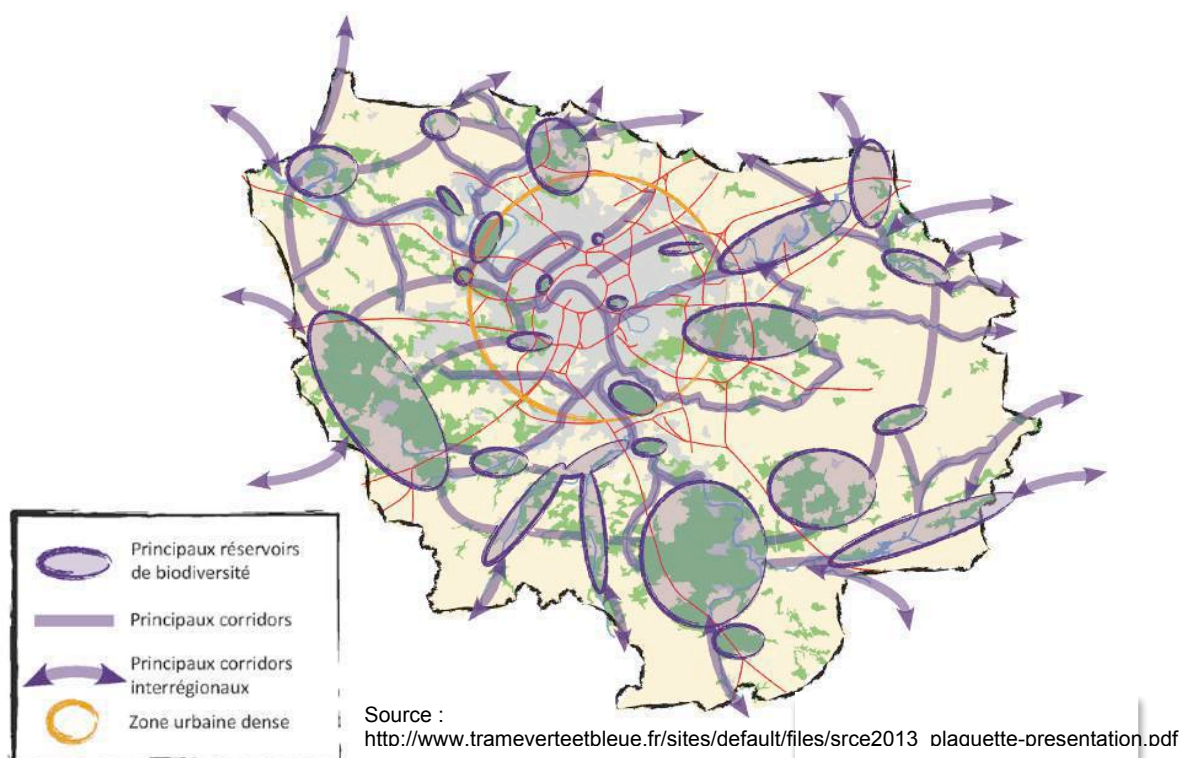
La révision de la Charte du Parc, et plus particulièrement son extension de 21 à 51 communes, s'est étalée de 2007 à 2010, date d'achèvement du projet, avant son approbation en 2011. Afin de justifier l'extension proposée, la caractérisation de l'identité de ce territoire, en partie inconnu, était nécessaire. L'évaluation de la richesse écologique des communes et celle, plus globale, du périmètre d'étude se sont avérées primordiales pour démontrer son intérêt dans le contexte régional. A cette période, les discussions du Grenelle de l'Environnement au niveau national traduisaient la montée en puissance de la prise en compte des « trames » qui allaient au delà des traditionnels sites de biodiversité figurant, par exemple, dans le plan de Parc précédent.

Le PNR a donc travaillé à l'**inscription des enjeux écologiques au plan de Parc** à partir d'une approche par sous-trames :

- **Sous-trame arborée**, déjà bien appréhendée localement compte tenu de l'omniprésence du massif forestier ;
- **Sous-trame herbacée** pour affirmer ces continuités par rapport à l'avancée du massif ;
- La trame bleue a également été mise en avant par le biais d'une **sous-trame aquatique / zones humides**, liée à la présence soit de réseaux de mares à conforter, soit en prévision des travaux de défragmentation des cours d'eau à fort enjeu piscicole.

Contexte Régional

La DRIEE et la Région ont étroitement associé les quatre PNR d'Île-de-France, en amont et tout au long de l'élaboration du projet de SRCE, en les intégrant aux différents comités de projet et de pilotage. Le Parc a ainsi transmis l'ensemble de ses données naturalistes et de ses zonages à enjeu écologique pour contribuer à l'établissement des réservoirs de biodiversité régionaux. Ces données s'appuient également sur les ZNIEFF que le Parc a, en grande partie, révisées à la demande de la DRIEE. Une attention particulière a été donnée à la cohérence des zonages issus des différents schémas locaux (plan de Parc, zones humides prioritaires des SAGE, zones humides des enveloppes d'alerte de la DRIEE, etc.). Les quatre PNR franciliens ont également réalisé un transfert d'expériences de leurs pratiques quant aux actions de mise en œuvre concrète du SRCE (outils financiers et juridiques, contractualisation, animation locale, chantiers nature, etc.). Enfin, ils ont accueilli des réunions publiques d'information sur le projet de SRCE.



Actualisation des données : décembre 2015

Prise en compte de la TVB dans la Charte de PNR

Le terme TVB n'apparaît pas dans le sommaire général de la Charte (2011-2023).

Seul un titre « guerrier », « Gagner la bataille de la biodiversité et des ressources naturelles dans un espace francilien », indique les questions spécifiques à la biodiversité. Ce choix a été fait pour ne pas laisser penser que la TVB était un sujet réservée aux spécialistes. **La TVB et ses composantes sont intégrées transversalement dans tous les objectifs opérationnels et dispositions de la Charte** qui les concernent pour que chaque acteur du territoire les prennent en compte, quelles que soient sa clé d'entrée et ses centres d'intérêt.

- L'objectif stratégique n°3 « Maintenir et développer les trames écologiques et paysagères » affiche spécifiquement la TVB pour les acteurs qui possèdent cette entrée particulière.
- Le sommaire des objectifs opérationnels permet de montrer l'approche transversale et multisectorielle de la TVB. Par exemple, parmi ces objectifs on trouve plus explicitement :
 - « 6 - Restaurer et préserver la trame verte et paysagère » ;
 - « 7 - Restaurer et préserver la trame bleue » ;
 - « 4 - S'engager pour des infrastructures de transport respectueuses de l'environnement », pour lutter contre la fragmentation des paysages ;
 - « 12 - Protéger les espaces, habitats et espèces remarquables, restaurer les milieux altérés », pour les réservoirs de biodiversité, corridors, zones relais et espèces cibles de la TVB.

Identification / Cartographie de la TVB

Inventaires de terrain, bibliographie et zonages

Pour intégrer la TVB dans la Charte, la priorité et les moyens du Parc ont porté sur les enjeux majeurs du territoire, révélés par des inventaires de terrain très poussés sur : rivières, prairies, zones humides, mares et les infrastructures linéaires et urbaines. Des groupes d'espèces ont été sélectionnés et inventoriés de manière homogène et reproductible : poissons, écrevisses, amphibiens, odonates, lépidoptères, chiroptères, chouettes chevêche et effraie, flore vasculaire ou oiseaux. Les protocoles utilisés ont été choisis suivant leur faisabilité au moment de la révision de la Charte. La bibliographie récente, les zonages ZNIEFF et ceux réglementaires (Natura 2000, RNR, RBD, RBI, APPB) ont permis de compléter ces données. Au final, cinq sous-trames se sont dégagées : cours d'eau ; herbacée ; mares et zones humides ; arborée ; grandes cultures. Elles font écho à la position de « château d'eau » du territoire avec ses six têtes de bassin versant et à la dominance des milieux agricoles (50%) et forestiers (50%) sur cet espace au caractère périurbain situé à 40 kilomètres de Paris.

Identification des réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité ont été établis en croisant l'ensemble des connaissances décrites ci-dessus, avec une logique de connectivité à l'échelle du territoire et au-delà. Ils n'ont pas été nommés comme tel, le terme n'étant pas arrêté à cette époque, mais comme des Sites de Biodiversité Remarquable ou SBR. Ces zonages sont représentés sur le plan de Parc par des polygones rouges (cf Plan de Parc).

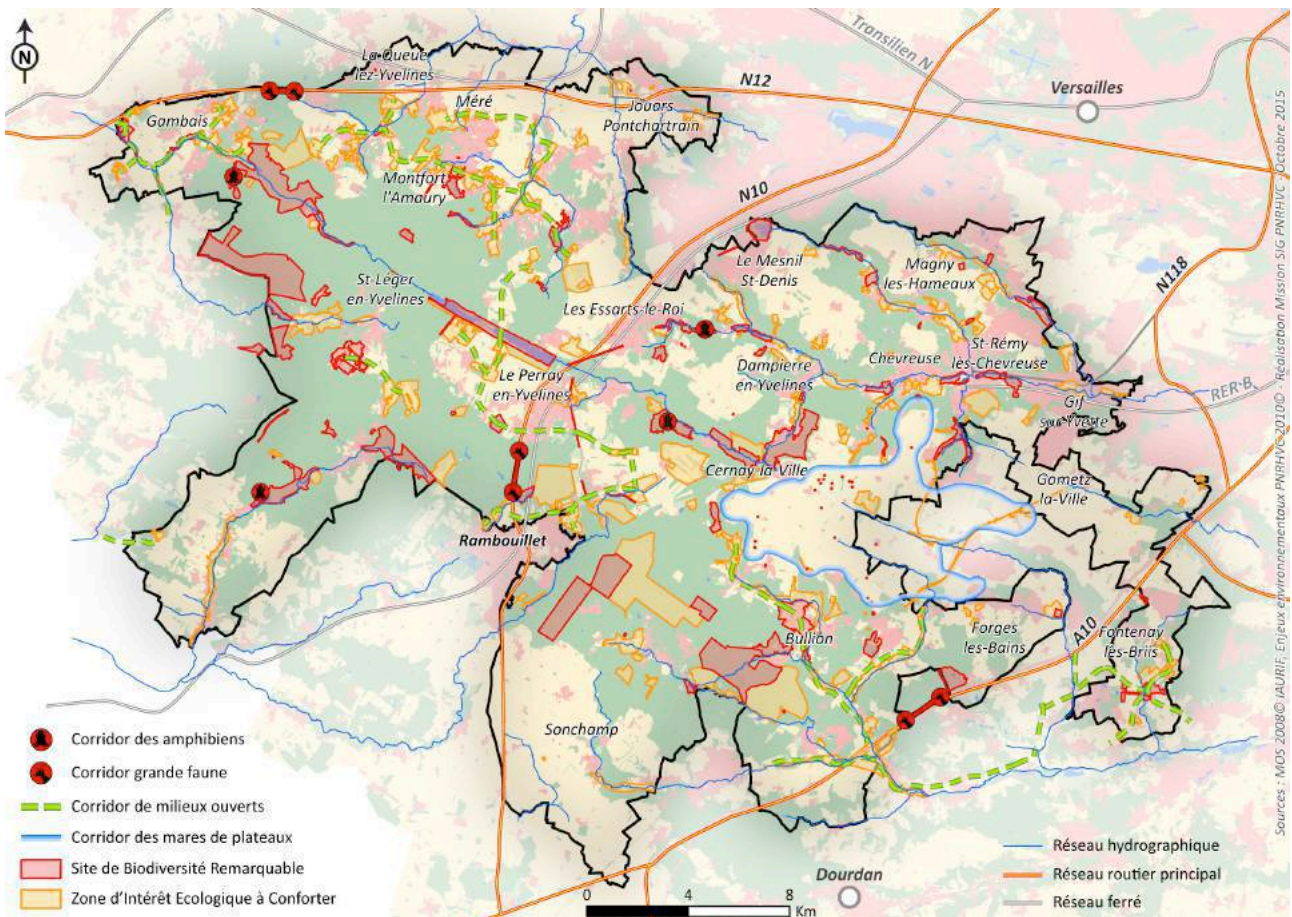
Caractérisation des corridors

Les corridors ont été proposés sur la base des connaissances concrètes de terrain du Parc et de ses partenaires. Ils n'ont fait l'objet d'aucune modélisation.

- Les corridors de milieux ouverts : caractérisés par une strate herbacée plus ou moins continue et parsemée d'éléments arborés ponctuels, en nappe ou linéaires. Ils relient les noyaux de reproduction de la chouette chevêche (espèce cible TVB), assez bien connus localement (campagne exceptionnelle de points d'écoute chouette chevêche avec les partenaires associatifs et institutionnels locaux). Ils sont reportés au plan de Parc sous la forme de linéaires schématiques différents selon le niveau de fonctionnalité estimée. Ils relient les zones de prairies à enjeu biodiversité, elles-mêmes représentées par des polygones orange et intitulées Zone d'Intérêt Ecologique à Conforter, ou ZIEC.
- Les corridors grande faune, et leurs interactions avec les infrastructures routières, ferroviaires et urbaines du territoire. Ils ont été déterminés en croisant les connaissances de l'ONCFS, de la fédération de chasse (FICIF), de la société COFIROUTE, et celles

issues d'un diagnostic exhaustif de la perméabilité des infrastructures locales par le Parc. Ces corridors sont reportés sur le plan de Parc par des figurés indiquant leur localisation, leur nature et leur niveau de fonctionnalité actuelle.

- Les corridors des mares de plateaux en réseau font l'objet d'un zonage particulier dans un contexte agricole de grandes cultures. Ces mares hébergent des populations de péloodyte ponctué et de rainette verte. Leur survie dépend de pratiques agricoles différenciées et du maintien d'un réseau herbacée et arboré minimum.
- Les corridors des amphibiens ont été déterminés lors des inventaires de 2007 à 2009. Les quatre principaux sont repérés sur le plan de Parc.



La trame verte et bleue du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse

Expériences et actions TVB

* Opérations de défragmentation ou libération des rivières

- Un inventaire exhaustif de tous les ouvrages traversaux a été réalisé en régie (2008), sur une grande partie du territoire.
- Des opérations de renaturation des cours d'eau prioritaires (Liste 2, SDAGE, Grenelle) programmées, 3 en cours (2014).
- L'IRSTEA et le Parc réalisent depuis 2011 un suivi de l'efficacité de restauration de la continuité écologique sur deux seuils situés sur deux rivières de tête de bassin versant.



* Réseau de mares patrimoniales de plateaux

- Réalisation de deux études détaillées sur les mares de plateau agricole hébergeant le pélodyte ponctué en 2008 et 2009. Le principal réseau est spécifiquement inscrit comme l'un des éléments essentiels de la trame bleue au plan de Parc. L'objectif associé est la bonne gestion des mares existantes et la densification de ce réseau. Une nouvelle mare est en cours de creusement en 2014.
- Depuis 1995, certaines mares font l'objet d'un contrat entre le Parc et les agriculteurs pour leur préservation et leur bonne gestion.
- Chaque année et autant que nécessaire, un agriculteur entretient ses mares selon les prescriptions du Parc.

* Réouverture des fonds de vallées patrimoniaux pour restaurer la continuité des prairies humides

- Mise en place d'un programme de réouverture des fonds de vallées pour les propriétaires publics ou privés.
- Reconquête, depuis 2009, de près de 45 hectares de prairies humides de fond de vallée.
- Recours au dispositif du « prêt à usages » pour permettre les travaux et garantir leur pérennité.
- Installation d'un pâturage extensif sur les sites rouverts, soit par le cheptel d'animaux rustiques du Parc (Highland cattle et chevaux Camargue), soit le plus souvent par l'intermédiaire d'un éleveur privé qui valorise économiquement son cheptel.
- Suivi faunistique et floristique des zones concernées.



* Renforcement de la trame arborée

- Dans un objectif écologique et paysager, le Parc concourt à la plantation de haies et de vergers. Il s'agit soit d'un dispositif d'aide à l'acquisition de plants, soit du dispositif partenarial Parc/Fédération de chasse (FICIF) qui fournit plants et main d'œuvre aux propriétaires volontaires.

* Protection des corridors à amphibiens

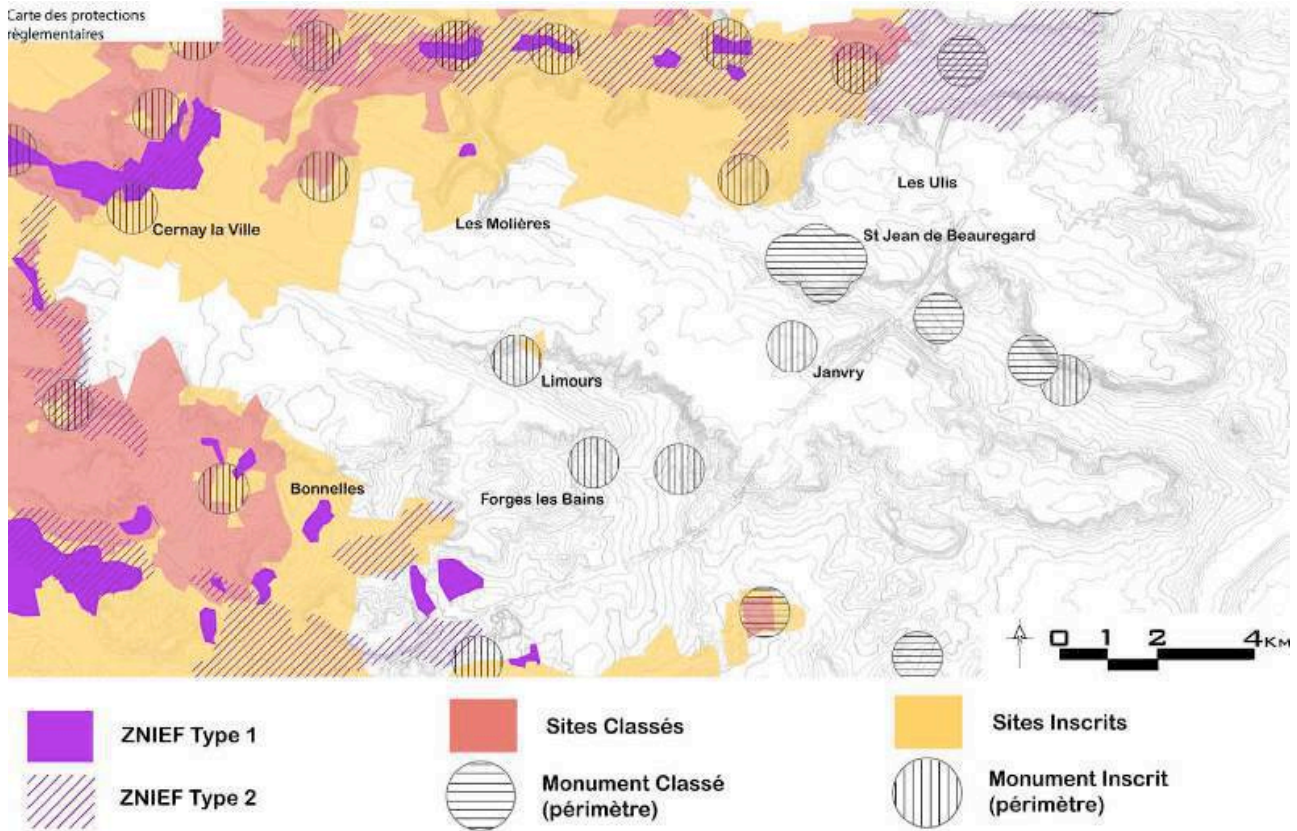
- Depuis plus de 15 ans, le Parc et ses partenaires organisent chaque année le sauvetage de milliers d'amphibiens lors de leur migration annuelle à Auffargis. La difficulté technique pour équiper le site d'un crapauduc permanent a pérennisé une action manuelle le long d'un barrage temporaire, occasion à de multiples animations et communications.
- Le Parc accompagne techniquement et financièrement des associations et deux communes dans trois autres dispositifs.
- Au total, les quatre corridors inscrits au plan de Parc sont protégés.



* Plan paysage et biodiversité

- Il s'agit d'un plan paysage auquel on associe un diagnostic pratique de la TVB présente. Le principe est que le paysage tienne compte des enjeux biodiversité et TVB afin de ne pas aboutir à des documents de planification contradictoires.
- Le paysage devient une porte d'entrée supplémentaire sur la TVB et la biodiversité, pour un public élargi.
- Prévu sur chacune des 7 grandes entités paysagères du PNR. Déjà réalisé en 2008 pour le plateau de Limours (4 communes), en 2012 pour la Vallées de l'Yvette (16 communes) et en 2014-2015 pour la Plaine de Jouars à Montfort (12 communes).
- Comprend une carte évolutive des continuités écologiques, un argumentaire des enjeux territoriaux pour connaître et comprendre le territoire et ses grandes tendances d'évolution (développement d'espaces agricoles vivants, urbanisation respectueuse des

paysages, etc.), des fiches actions avec des solutions opérationnelles et, à l'échelle locale, des plans guides (zoom sur des secteurs à enjeux) pour lancer des pistes d'actions (projets, reproductibles sur d'autres communes de l'entité paysagère).



Plan paysage et biodiversité du plateau de Limours avec la carte des protections réglementaires environnementales

- * **Intégration des éléments de la TVB dans les PLU depuis 2009**
 - Accompagnement de la révision des PLU et intégration de la TVB dans les PLU. Ce travail est réalisé par les urbanistes et les écologues du Parc. Les éléments du plan de Parc, du SRCE arrêté fin 2013, et des bases de données du Parc sont concernés.
 - Porter à connaissance délivré par le Parc en début de procédure, visites de terrains, réunions de travail sur les enjeux des communes qui élaborent leur PLU : reconnaissance et protection des prairies, zones humides, mares ; redéfinition des Espaces Boisés Classés si nécessaire dans les secteurs qui n'ont pas vocation à rester boisés ; protection des zones agricoles avec des enjeux paysagers et écologiques forts, etc.
 - Exemple : PLU d'Auffargis (p28 de l'étude TVB et code de l'urbanisme : <http://www.trameverteetbleue.fr/documentation/references-bibliographiques/trame-verte-bleue-outils-code-urbanisme>)

- * **Etude de passages à grande faune sur l'A10/TGV atlantique ; RN10/SNCF ; RN12/SNCF**
 - En 2009, premiers travaux exploratoires du Parc en partenariat avec l'ONCFS, la Fédération de chasse (FICIF), la DIR OUEST et la société COFIROUTE, pour dessiner les grands corridors probables ou souhaitables pour la grande faune.
 - Signature d'une convention de partenariat de collaboration non financière entre le Parc et la société COFIROUTE.
 - Depuis 2013, le Parc cofinance une thèse visant à déterminer l'impact des infrastructures urbaines et de transport sur la génétique des populations de cerf élaphe de l'arc Sud-Est / Nord-Ouest de l'Île-de-France, comprenant le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.

* Actions de sensibilisation et d'éducation

- Le Parc organise des classes d'eau avec le concours de l'Agence de l'Eau, au cours desquelles les scolaires visitent des rivières et des mares qui illustrent la trame bleue.
- Les chantiers de plantation de vergers et de haies sont souvent l'occasion de faire participer les scolaires, voire des groupes d'adultes, dans le cadre du renforcement de la trame arborée.
- Les opérations de protection des amphibiens sur leurs corridors migratoires font l'objet d'animations et de participation des scolaires et des adultes bénévoles.
- Un jeu de l'oie « Laissons passer la nature » sur la TVB qui sert de support à l'équipe pédagogique lors de leurs animations spécifiques. Il comprend, au recto, le plateau de jeu (choix d'espèces représentatives pour illustrer la TVB, recherche d'exemples de difficultés rencontrées par ces espèces) et, au verso, des informations complémentaires sur la TVB (définition illustrée et quelques exemples d'actions concrètes menées par le PNR).



Pour aller plus loin

- [Site internet du Parc](#)

Contact

François HARDY
Chargé de mission Nature/Environnement,
f.hardy@parc-naturel-chevreuse.fr

Données générales

Date de création du Parc : 1986

Régions : Auvergne, Rhône-Alpes

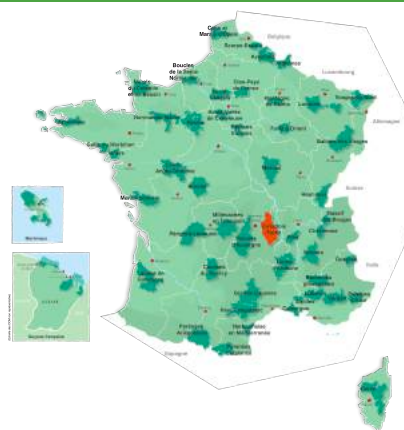
Départements : Puy-de-Dôme, Haute-Loire et Loire

Nombre de communes : 158 et 4 communes associées

Démographie : 103 203 habitants

Villes-portes : Clermont-Ferrand, Vichy, Le Puy-en-Velay, Issoire, Brioude et Montbrison

Superficie : 2 880 km²



Spécificités du territoire

Paysages et types de milieux

Le Parc Livradois-Forez est une vaste région de moyenne montagne, située sur la partie orientale de l'Auvergne. Recouvrant plus de 50% de son territoire, la forêt est la grande maîtresse de ce lieu. Toutefois, de par ses particularités géographiques et environnementales, une diversité d'autres milieux est aussi présente : tourbières et lacs tourbeux, landes montagnardes et Hautes Chaumes du Forez, buttes et coteaux secs de Limagne, prairies naturelles de fauche, rivières et torrents, etc.

Traditionnellement, le Parc est un lieu de polyculture élevage. Cependant, l'exode rural et la déprise agricole au 20^e siècle ont entraîné une fermeture des milieux, permettant à la forêt de gagner du terrain, jusqu'à devenir dominante sur le territoire. Des activités économiques liées à l'eau (textile, papier, métallurgie, etc.) constituent aussi une des richesses identitaires et économiques du Livradois-Forez. Enfin, le Parc s'est enrichie au cours de siècles d'un patrimoine culturel conséquent (artisanal, religieux, paysan, etc.).



Pressions identifiées

D'un côté la déprise agricole entraîne une fermeture des milieux ouverts du territoire. De l'autre, les changements de pratiques agricoles (intensification) ont un impact sur les écosystèmes. Il est donc nécessaire de maintenir un équilibre entre les milieux ouverts et boisés tout en développant une agriculture durable. Par ailleurs, une perte de biodiversité, en partie due à une banalisation des paysages et à une pression d'urbanisation, est observée sur le territoire.



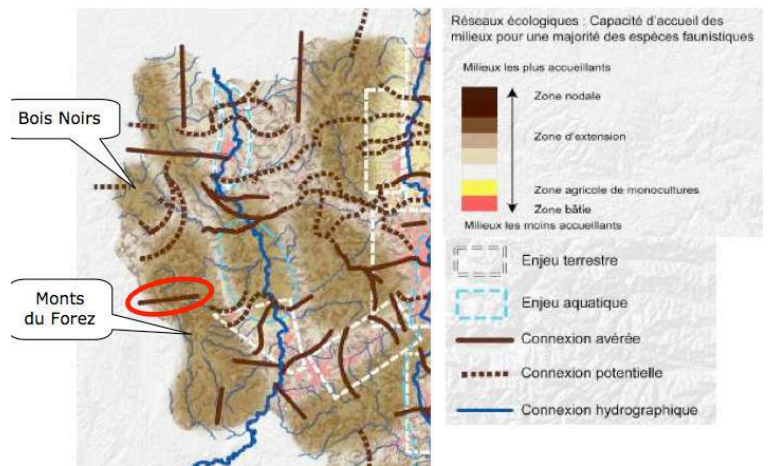
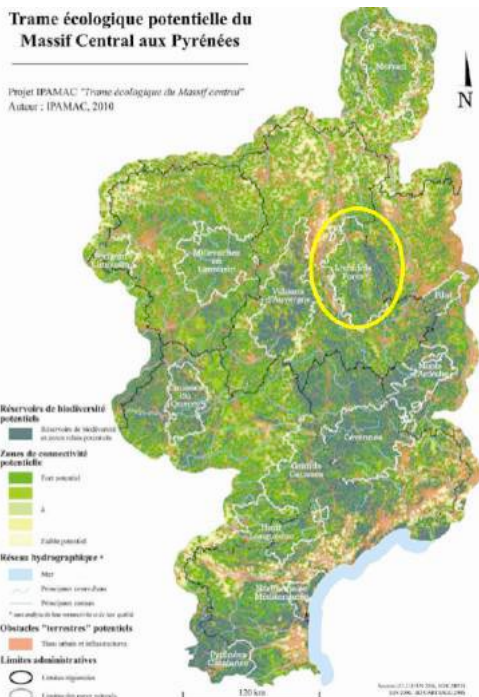
Contexte

Début de la réflexion TVB

Malgré un territoire relativement bien conservé, le Parc Livradois-Forez subit une diminution de sa biodiversité. Les causes de cette érosion sont la fragmentation des milieux, la banalisation, la pollution et l'artificialisation des paysages qui induisent une perte d'habitats naturels et une limitation de la dispersion et des échanges entre les populations animales et végétales. Pour répondre à cette problématique, le PNR a démarré un travail en partenariat avec le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne sur les réseaux écologiques entre 2008 et 2009.

Contexte régional

A cheval entre deux régions, le Parc Livradois-Forez est à dominante auvergnate. Une étude, menée par l'IPAMAC, sur la trame écologique du Massif central, l'identifie comme une zone de connectivité potentielle, à l'interface entre le massif alpin et la chaîne pyrénéenne. Cette région représente ainsi un pont potentiel pour le déplacement des espèces montagnardes, en particulier celles inféodées aux milieux ouverts. Le Massif central joue aussi un rôle d'importance pour les habitats forestiers (en tant que couloir migratoire) et les milieux aquatiques (situé en tête de quatre grands bassins versants). Le territoire du Parc apparaît, à l'échelle régionale, comme essentiellement constitué, d'une part, de « réservoirs de biodiversité à préserver » reposant sur des massifs boisés et de multiples vallées et, d'autre part, de « réservoirs de biodiversité et corridors écologiques diffus à préserver » composés de milieux ouverts et forestiers. La région Rhône-Alpes a réalisé, en 2009, une cartographie de ses réseaux écologiques. Celle-ci identifie sept sous-trames avec les corridors écologiques les plus favorables à une majorité d'espèces. Les axes potentiels de déplacement de la faune et les grandes liaisons entre les cœurs de nature ont aussi été définis sur cette cartographie. Les SRCE Rhône-Alpes et Auvergne ont été adoptés respectivement par arrêté des préfets les 16 juillet 2014 et 7 juillet 2015.



Enjeux et grandes liaisons des réseaux écologiques de Rhône-Alpes

Trame écologique du Massif central (IPAMAC)

Inscription de la TVB dans des documents de planification/gestion de l'échelle régionale	Inscription de la TVB dans des documents de planification/gestion à l'échelle du territoire
RERA (Réseau Écologique Rhône-Alpes)	Documents d'urbanisme : PLU, PLUi
SRCE	SCoT
SDAGE	SAGE

Prise en compte de la TVB dans la charte de PNR

Extrait de la charte 2011-2023 :

Axe 1 : Un « socle patrimonial » facteur d'appartenance

Objectif 1.1 : Maintenir la biodiversité et diversifier les habitats naturels

1.1.1 - Mieux connaître la biodiversité et comprendre la fonctionnalité des milieux naturels et des espèces

1.1.2 - Protéger et gérer les zones d'intérêt écologique et les espèces les plus remarquables

1.1.3 - Conduire une stratégie exemplaire pour la nature quotidienne

Objectif 1.2 : Construire les paysages de demain

1.2.2 – Faire face au banal et cultiver l'ouverture

1.2.3 – Protéger les sites et les espaces paysagers les plus emblématiques

Axe 3 : Des pratiques plus durables pour une « autre vie »

Objectif 3.2 : Mettre en œuvre un urbanisme frugal en espace et en énergie

3.2.1 - Doter tout le Livradois-Forez d'outils stratégiques et réglementaires dans les domaines de l'urbanisme et de l'habitat

3.2.2 - Favoriser la qualité et l'exemplarité dans les projets d'aménagement

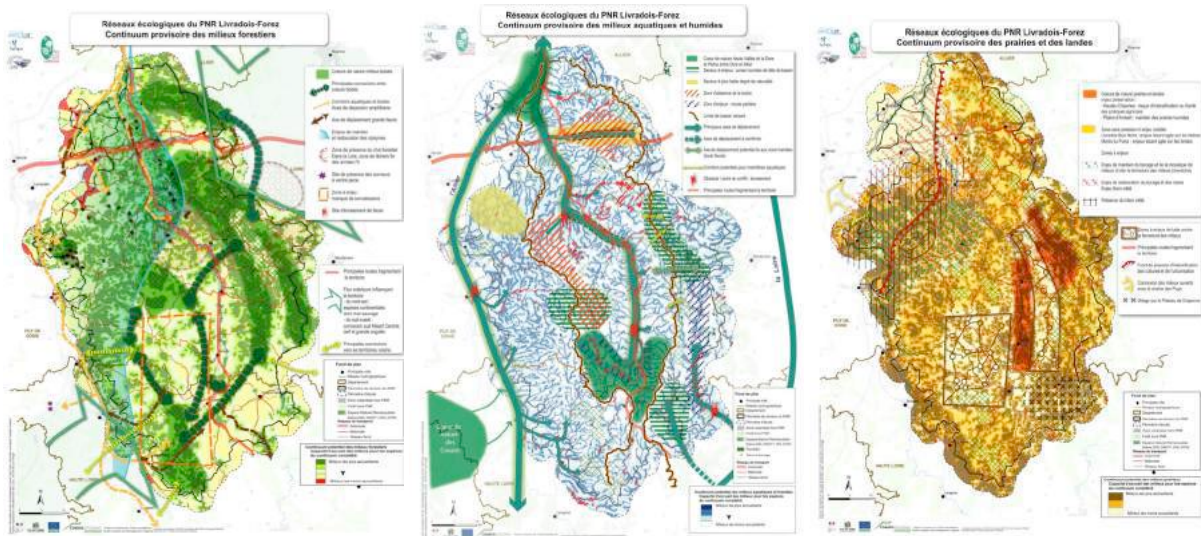
3.2.3 - Développer l'ingénierie territoriale en créant un atelier d'urbanisme rural

Identification / Cartographie de la TVB

L'identification des réseaux écologiques, en plus des initiatives de préservation déjà menées par le Parc, a démarré en 2009. Cette étude s'est faite en lien avec l'IPAMAC et le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. L'objectif du travail était de réaliser une cartographie au 100 000^{ème} de la Trame verte et bleue. Celle-ci a été complétée par une stratégie d'actions pour les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques et la nature dite ordinaire. Cette démarche a été financée par l'Europe, l'État, le Conseil régional Auvergne et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

La première partie du travail a consisté à **identifier et cartographier la Trame verte et bleue** sur le territoire. Trois sous-trames ont ainsi été caractérisées :

- ✓ la sous-trame des milieux forestiers ;
- ✓ la sous-trame des milieux ouverts (prairies et landes) ;
- ✓ la sous-trame des milieux aquatiques et humides.



Cartographie des trois sous-trames identifiées sur le PNR Livradois-Forez : milieux forestiers, milieux aquatiques et humides et milieux ouverts (prairies et landes)



Synthèse des enjeux du Parc

La deuxième partie de l'étude, engagée en 2010, visait, *via* une analyse des enjeux, à **définir une stratégie de préservation et d'intervention en faveur des réseaux écologiques**. Des réunions de concertation avec les acteurs concernés ont permis, dans un premier temps, d'identifier neuf secteurs prioritaires pour les réseaux écologiques et la biodiversité (*cf* carte). Dans un second temps, elles ont permis de déterminer un plan d'actions global et hiérarchisé. Celui-ci s'ajoute au Plan Biodiversité élaboré par le Parc Livradois-Forez.

Expériences et actions TVB

* Les schémas paysagers du Parc : raconter la diversité du Parc

En 2008, le Parc Livradois-Forez a réalisé un document de référence sur le paysage contenant un descriptif, un bilan de l'état du paysage et une définition des enjeux. Une cartographie de synthèse de ces éléments a aussi été faite afin de servir de support pour les débats liés aux aménagements futurs sur le territoire du Parc. Cette étude a permis d'identifier des enjeux prioritaires, repris indirectement dans la stratégie de mise en œuvre de la TVB, tels que :

- **Faire face au banal** : homogénéisation du couvert forestier, appauvrissement des milieux écologiques, banalisation des espaces de l'eau, etc.)
- **Cultiver l'ouverture** : fermeture des versants et des vallées, fragmentation de l'espace agricole, disparition des rapports à l'eau, etc.
- **Reconnaître le remarquable** : qualité du patrimoine forestier de certains massifs, les espaces agricoles complexe, les jardins, etc.

<http://www.parc-livradois-forez.org/Schema-paysager.html>

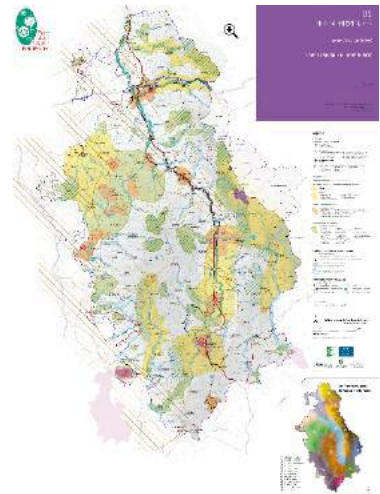


Schéma paysager du Parc : enjeux prioritaires

* Cahier du Parc Environnement « Des Réseaux Écologiques pour préserver la biodiversité » à destination des élus du Parc (2013)

Partenaires : DREAL et Région Auvergne

Contenu : Présentation vulgarisée et pédagogique de la démarche Trame verte et bleue du Parc Livradois-Forez afin de sensibiliser les acteurs et les élus du territoire. Ce cahier comprend :

- **Une définition des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité** : maintenir les réseaux écologiques, c'est maintenir voire restaurer la biodiversité ;
- **Une identification et une cartographie des réseaux écologiques** du Parc et un Plan d'action (*cf* partie ci-dessus);
- **Des préconisations pour les documents d'urbanisme** : comment prendre en compte les réseaux écologiques dans votre commune ou intercommunalité ?
- **Des préconisations / outils pour prendre en compte la TVB à l'échelle locale** ;
- **Un rappel des lois et documents cadres** sur la TVB aux échelles nationales, régionales et locales.

http://www.parc-livradois-forez.org/IMG/pdf/cahier_du_parc_tvb.pdf



Dans le cadre des **objectifs affichés par sa charte (2011-2013)**, le Parc Livradois-Forez met en œuvre un panel d'actions pour accompagner les communes et communautés de communes vers un urbanisme raisonné :

*** Développer une ingénierie renforcée en matière d'urbanisme via l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez**

Lancé fin 2012, cet atelier est piloté par le Parc et offre un accompagnement aux collectivités (communes et leurs groupements) dans leurs projets de planification urbaine, d'urbanisme opérationnel, de réhabilitation ou de construction de bâtiments.

Animation : une cellule au sein du pôle urbanisme du Parc. Le collectif comprenait des techniciens du CAUE du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire, des DDT des trois départements, de l'Aduhme, et des communautés de communes adhérentes au service.



CHAMPS D'INTERVENTION DE L'ATELIER D'URBANISME		EXEMPLES D' ACTIONS
Urbanisme réglementaire		Élaborer des documents de planification (PLU, PLUi)
Opérations d'aménagement	Projets d'urbanisme opérationnel	ZAC, lotissements, écoquartiers, centre bourg, renouvellement de bourg, etc.
	Construire / Rénover des bâtiments publics	Rénover des salles polyvalentes et des logements ; construire des équipements communaux, etc.
	Aménager/Restaurer des espaces publics	Mise en valeur du vieux bourg ; aménager la place du village, un site naturel, touristique, etc.

*** Première démarche expérimentale pour la prise en compte de la TVB dans les documents d'urbanisme (PLUi) sur la Communauté de communes Billom Saint-Dier / Vallée du Jauron (2013-2014)**

Financement : Europe (LEADER), État (DREAL), Conseil régional Auvergne, Parc Livradois-Forez, Communauté de communes Billom Saint-Dier / Vallée du Jauron.

Contenu : Définition d'une méthode pour prendre au mieux en compte la TVB dans l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme. Cette démarche comprend plusieurs étapes :

- Réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic environnemental (biodiversité, réseaux écologiques et paysages) ;
- Traduction des enjeux identifiés dans le PADD et dans les Orientations générales et particulières d'aménagement ;
- Élaboration de propositions pour le Règlement et le Zonage ;
- Sensibilisation des élus de la communauté de communes sur le sujet des réseaux écologiques tout au long du processus.

Perspectives : Cette action sera valorisée, à partir de 2015, auprès des autres communautés de communes du Parc en priorité, mais aussi vers un public large d'élus, de prestataires, d'habitants et d'acteurs du territoire. L'objectif sera d'utiliser cet exemple comme une démarche pédagogique afin de motiver les acteurs à prendre en compte la TVB dans leurs projets d'aménagement et leurs documents d'urbanisme, tout en leur fournissant les informations et les outils nécessaires pour atteindre ce but. Cette démarche pédagogique devrait contenir des supports d'information, de formation, de sensibilisation et de vulgarisation.

*** Autres actions en lien avec l'accompagnement des communes pour la prise en compte des réseaux écologiques dans les documents d'urbanisme**

- Les cartes des réseaux écologiques produites sont utilisées notamment dans le cadre des **Porter à connaissance auprès des communes** ;
- Collaboration avec la ville de Clermont-Ferrand et le Parc des Volcans d'Auvergne pour **l'élaboration du SCoT Grand Clermont** adopté en 2011 (les deux PNR représentent 50% du territoire du SCoT mais seulement 11% de la population).

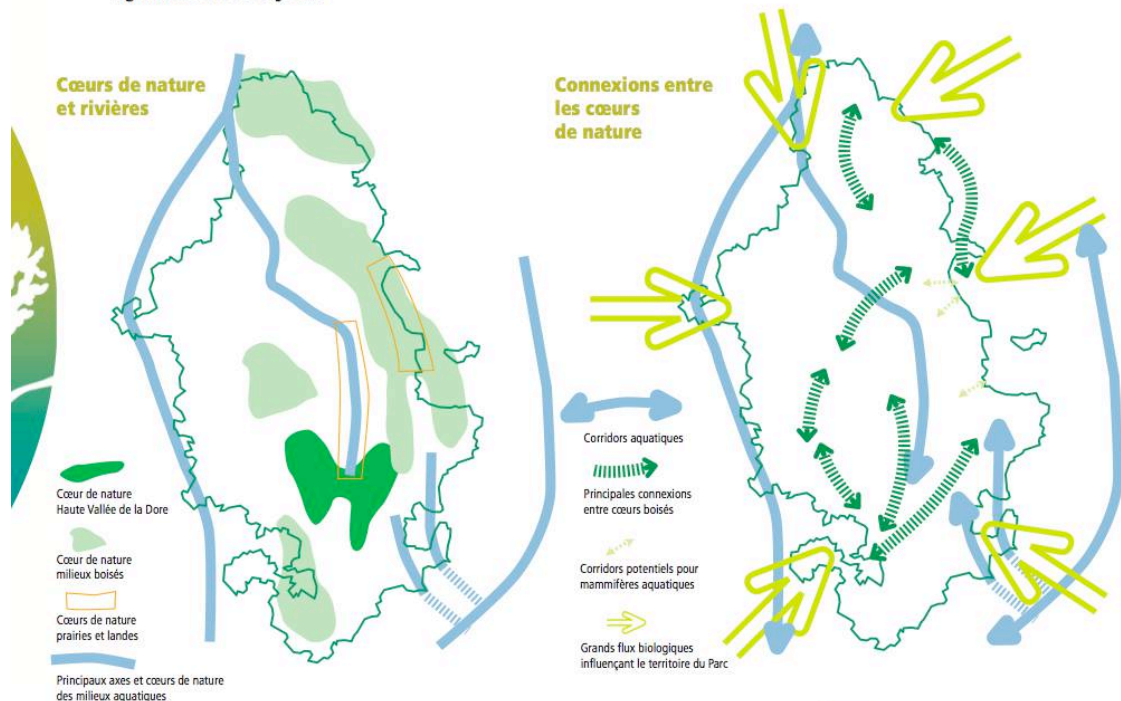
* Rédaction d'un Guide Ressources pour découvrir la biodiversité dans le Parc naturel régional Livradois-Forez à destination des collèves

Outil avec un objectif pédagogique thématique à destination des enseignants des collèves du territoire du Parc. Ce guide permet de faire un lien entre les nouveaux programmes, les ressources et les compétences offertes par le PNR afin de rendre le concept de développement durable compréhensible par tous et de sensibiliser aux grands enjeux environnementaux (dont la TVB) présents sur le Parc Livradois-Forez. Le guide contient :

- La charte du Parc ainsi que ses objectifs et ses actions ;
- Une lecture thématique et transversale des programmes scolaires ;
- Comment agir en faveur de la biodiversité (actions entreprises sur le territoire, des exemples de projets scolaires, les lieux possibles de terrain pour rendre concret le guide, les ressources et les outils pédagogiques disponibles au Parc) ?



2.3. Réseaux écologiques du Parc Livradois-Forez Synthèse des enjeux



Pour aller plus loin

- [Site internet du Parc](#)

Contact

Nadine NOGARET, Responsable du Pôle Biodiversité - Éducation
n.nogaret@parc-livradois-forez.org

Jean-Luc MONTEIX, Responsable du Pôle Urbanisme
jl.monteix@parc-livradois-forez.org

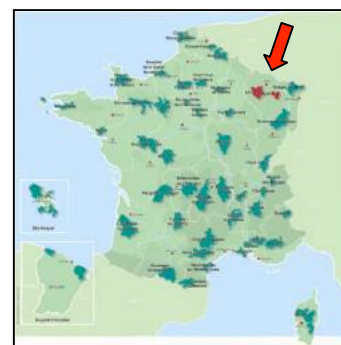
Recueil d'expériences sur la « Prise en compte de la trame verte et bleue dans les territoires de projet »

Action portée dans le cadre du Réseau Rural français (www.reseaurural.fr) et financée par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, le FEADER, le Ministère de l'Écologie de l'Énergie du Développement durable et de la Mer et l'Office National des Forêts.

Parc naturel régional de Lorraine

Date de rédaction de la fiche ou de mise à jour : juin 2010

Mots-clés : LGV, réseaux écologiques, espèces parapluies, atlas communal



1- Carte d'identité du territoire

- **Localisation** : sur les départements de Meuse, Meurthe-et-Moselle et Moselle (11% du territoire de la Lorraine)
- **Superficie** : 219 500 hectares
- **Nombre de communes** : 188
- **Spécificités paysagères** : Parc scindé en deux secteurs de part et d'autre de l'axe Nancy-Metz. Nombreux espaces naturels sensibles (pelouses calcaires, prairies de fauche, zones humides, mares, mares salées, étangs, cours d'eau, sources, forêt de plateau, forêt humide, carrières, gravières, vergers...).
- **Nombre d'habitants** : 72 090
- **Situation du territoire et types de pression** : Territoire rural (60%) et forestier (34%). L'agriculture est l'activité économique principale. Pression urbaine au sud et au nord-est de la Zone Ouest du Parc (vers les villes de Toul, Nancy et Metz). Fragmentation de l'espace lié au passage d'une ligne LGV et projet d'autoroute(A32).

2- Contexte de la prise en compte de la TVB à l'échelle du territoire

Historique de la démarche

- **Date de lancement** : 2005
- **Motivation de la démarche** :
 - Rupture totale du territoire Zone Ouest par la ligne TGV ⇒ nécessité de disposer d'un argumentaire pour tout futur projet d'infrastructure notamment avoir des propositions sur le tronçon à venir en zone Est du Parc et sur un projet d'autoroute (A32).
 - Le territoire est une zone source et une zone de connaissances importantes pour la Région Lorraine. Responsabilité forte du Parc pour la protection de certaines espèces et habitats : au niveau régional pour l'ensemble des espèces et milieux de zones humides, au niveau européen pour les habitats et espèces halophiles, la plus forte population de Loche d'étang de France, de fortes populations d'amphibiens (rainette, triton crêté, crapaud sonneur).
- **Étapes – clé de la réflexion** :
 - 2003 : Volonté inscrite dans la charte du Parc « ...conserver ou restaurer si nécessaire les relations fonctionnelles écologiques entre les milieux...maillage de haies, de prés... ».
 - 2005 : Le Pnr Lorraine est l'un des 3 parcs pilotes avec Brenne et Pilat, pour débiter les réflexions de la fédération des Parcs sur le thème, intervention et analyse de Guy Berthoud (ECONAT) sur les 3 parcs.
 - 2007: début de réalisation d'un observatoire des réseaux écologiques précis sur le Parc, dont le futur tracé LGV.

- **Inscription de la démarche TVB dans une politique plus globale**
 - La charte Biodiversité de la Région Lorraine: souhaite que les PNR soient le laboratoire d'une politique réseaux écologiques à étendre à l'échelle régionale. Base de données commune (champs communs) en cours.
 - Réflexion sur les corridors avec les 3 départements (54, 55, 57) dans la mise en place de leurs politiques ENS.

Place de la TVB dans le projet / la stratégie du territoire

- **Démarche inscrite dans les documents suivants:**
 - Charte du Parc de 2003
 - Documents d'urbanisme (PLU, remembrement, SCOT).
 - Intégration des corridors dans le programme ZNIEFF 2ème génération (comme argumentaire zones tampons et grands corridors pour les ZNIEFF de type 2).
 - DOCOB Natura 2000

3- Description de la démarche ou des actions menées en faveur de la TVB

- **Type d'actions et modalités d'intégration de la TVB dans l'action du territoire :**

Mise en place d'actions spécifiques à la mise en œuvre de la TVB

Etudes et expertises :

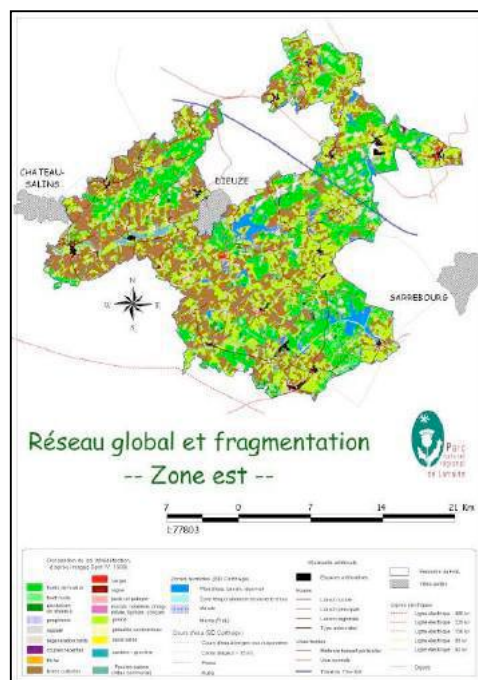
- Identification des réseaux, des espèces parapluies et de leurs corridors
- Identification des discontinuités écologiques des cours et leurs intérêts possibles pour certaines espèces (écrevisses...)
- Identification des réseaux thermophiles à 2 échelles Régionale et locale pour la mise en cohérence des politiques
- Cartographie des corridors écologiques et des corridors biologiques spécifiques

Phase opérationnelle :

- Intervention dans les documents d'urbanisme (PLU, SCOT), en agri-environnement
- En applications réglementaires et contractuelles (APPB, Natura 2000...)
- Mise en œuvre de l'obligation d'intégration de la démarche pour la LGV
- Mise en œuvre de la protection et de la gestion des derniers « cœurs de nature » de la vallée de la Moselle
- Protection depuis 15 ans de plusieurs zones de migrations d'amphibiens
- Haies et dispositifs arborés : mise en œuvre d'actions sur certains sites, mise en place du marché avec la CC3V, commande et plantations à l'automne 2009 et 2010

Prise en compte de la TVB dans les actions ou programmes déjà existants

- Dans les programmes de gestion différenciée



- **Méthodologie :**

Échelle de travail : Périmètres du Parc.

Données utilisées : agglomération des données « Atlas communal » au 25 000ème, informations écologiques et biologiques. Les espèces ciblées correspondent à des espèces parapluies en même temps qu'emblématiques et protégées et sont choisies pour représenter l'ensemble des réseaux (et « sous-réseaux ») du Parc.

Pour la plupart des milieux et espèces, identification des réseaux sur de l'effectif et non du potentiel.

Résultats : Cartographie des réseaux écologiques au 100 000ème, corridors au 25 000 (au 5 000ème pour les zones halophiles de la vallée de la Seille et en cours pour les réseaux thermophiles et les cours d'eau à écrevisses).

- **Entrée principale retenue:** Ecologique

- **Coût :**

- Salaire annuel d'un chargé de mission définition des cœurs de nature (programme ZNIEFF et ENS) et des réseaux : 39000 euros/an
- Coût temps de travail LGV 20 ETP/ an minimum : 4800 euros/an
- Stagiaires annuels sur chaque réseau et sous-réseau : 7400 euros/an

- **Financeurs et hauteur du financement :**

- DREAL : 36 800 euros/an soit 40 %
- AERM : 34 100 euros/an soit 37 %
- CG 57/54 : 21 200 euros/an soit 23 %

Zoom sur le suivi de la LGV Est

- **Contexte :** Un projet suivi depuis 1993 par le Parc de Lorraine. Une première « tranche test » réalisée.

Intervention du Parc pour combler les manques de l'étude : impact sur des stations de Loche d'étang, sur des stations d'écrevisse, sur des populations d'amphibiens...

Des résultats mitigés :

- ruptures de corridors marquées,
- solutions insuffisantes pour restaurer les continuités (batrachoduc, protection des chasses de chiroptères, restauration de sites à écrevisses et Loche d'étang),
- mesures compensatoires sans volonté d'aboutir,
- mise en place d'une convention en 2009 de « décharge » de ces mesures au Parc et au Conservatoire des Sites Lorrains



- **Objectif :** négocier une meilleure prise en compte des continuités écologiques dans la 2ème tranche du projet de LGV qui traversera la zone Est du territoire du Parc.

- **Déroulement des négociations :**

Une confrontation avec RFF (Réseau Ferré de France) comme entrée en matière.

Choix de RFF de couper 90 ha de forêts en mars 2008 pour des raisons de rétroplanning et d'archéologie

Après de multiples appels à la mise en place d'un observatoire, le parc et la Diren utilisent Natura 2000 et le grenelle (au travers des TVB) pour dénoncer le projet.

Etude d'incidence Natura 2000

Des négociations sur les réseaux hydro, les mares, les batrachoducs

Des points de blocages sur l'avifaune et la destruction de boisements

- **Résultats et perspectives :**

Après 6 réunions accord sur 2 passages toute faune de 40 et 45m de large

Poursuite des demandes non satisfaites (ou satisfaisantes) sur les espèces, arrêté préfectoral en mars 2010 faisant aboutir toutes les demandes.

- **Bilan :**

Beaucoup de temps à consacrer aux négociations. Partenariats forts à construire pour parler d'une seule voix. Argumentaires techniques à bien prévoir.

4- Outils mis en oeuvre

☑ **Outils techniques/opérationnels:** atlas communal, outil cartographique, modernisation des ZNIEFF et des ENS, îlots de sénescence (ONF)

☑ **Outils financiers:** mesures agri-environnementale (MAET prairie, mares, haie/ripisylve), MAE régionale pisciculture traditionnelle – contractuelles, TDENS

☑ **Outils réglementaires:** documents d'urbanisme (PLU, SCOT), APPB, RNR

☑ **Articulation avec d'autres dispositifs :** Natura 2000, Mesures compensatoires, politiques ENS

5- Partenaires et animation

▪ **Liste des partenaires :** Conseil Régional, Conseils Généraux (57, 54, 55), Conseil Scientifique du Parc, DREAL, Conservatoire des Sites Lorrains, CETE de l'Est, associations naturalistes, ONEMA

▪ **Mode de sollicitation:** Echanges de données, réunions d'information, groupes de travail, comités de pilotage, comités techniques, sollicitations financières

▪ **Animation :** Début d'outils de communication, comités (techniques, pilotages, scientifiques)

6- Evaluation et suivi

▪ **Indicateurs de suivi :** Seules les espèces parapluies ont été définies (ou en cours)

▪ **Mise en place d'un comité de suivi :** Pour l'instant par thème (discontinuités des cours d'eau, réseau thermophile...) ou par action (Vallée de la Moselle...)

- **Évaluation** : non, indicateurs en cours

7- Communication, valorisation des actions menées

- **Public visé:** partenaires :
Conseil Régional, Conseils Généraux (57, 54, 55), Conseil Scientifique du Parc, DREAL, Conservatoire des Sites Lorrains, CETE de l'Est, associations naturalistes, ONEMA

8- Bilan

- **Analyse de la démarche de prise en compte de la TVB dans le projet du territoire:**

Difficultés rencontrées	Opportunités
- Politiques : mise en cohérence des initiatives des régions, conseils généraux, SCOT... - Financières pour justifier des postes nécessaires à la mise en œuvre TVB	- Recherche des CG de nouvelles applications ENS - Réseau national actif - Réceptivité de la DREAL, AERM, CG et Région

9- Pour aller plus loin...

- **Site internet** : <http://www.pnr-lorraine.com>
- **Contact** :
Laurent GODÉ - Responsable du service environnement
03.83.84.25.10
laurent.gode@pnr-lorraine.com

Retrouvez l'ensemble des fiches expériences sur les sites du Réseau rural français et de la FPNRF



Recueil d'expériences sur la « Prise en compte de la trame verte et bleue dans les territoires de projet »

Action portée dans le cadre du Réseau Rural français (www.reseaurural.fr) et financée par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, le FEADER, le Ministère de l'Écologie de l'Énergie du Développement durable et de la Mer et l'Office National des Forêts.

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Appui aux échelles intercommunales pour l'intégration de la Trame verte et bleue dans leurs actions

Date de rédaction de la fiche ou de mise à jour : **Septembre 2010**

Mots clés : préservation des milieux humides et bocagers, planification, sensibilisation, pédagogie



1- Carte d'identité du territoire

- **Localisation** : Basse-Normandie / Manche et Calvados
- **Superficie** : 146 500 hectares
- **Nombre de communes** : 150
- **Spécificités paysagères** : La présence de marais dans une matrice bocagère marque profondément le paysage. Les réseaux bocagers et de zones humides sont assez bien préservés et fonctionnels.
- **Nombre d'habitants** : 74 000
- **Situation du territoire et types de pression** : Espace majoritairement agricole. Soumis à relativement peu de pressions.

2- Contexte de la prise en compte de la TVB à l'échelle du territoire

Historique de la démarche

- **Date de lancement** : 2008
- **Motivation de la démarche**:
Conjonction de circonstances : Le Parc finalisait sa nouvelle charte dans laquelle a été introduite la notion continuités écologiques lorsque l'appel à projets du MEEDDAT « Les Parcs naturels régionaux et la Trame verte et bleue » est paru.
- **Étapes – clé de la réflexion** :
 - Introduction de la notion de continuités écologiques dans la nouvelle charte 2010-2022
 - 2008 : Appel à projet du MEEDDAT pour lequel le projet des Parcs Bas-Normands, « Intégration des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme et de planification à l'échelle locale et territoriale » a été retenu
 - 2008-2010 : Mise en œuvre du projet interparcs avec les 2 autres Parcs Bas-Normands (Normandie-Maine et Perche)
- **Inscription de la démarche TVB dans une politique plus globale** :
Pas de cadre préexistant au moment du lancement de la démarche. L'attente était davantage de répondre à un besoin d'expérimentation à l'échelle locale.

Place de la TVB dans le projet / la stratégie du territoire

La Trame verte et bleue vient conforter les actions déjà menées par le Parc. Les milieux étant assez préservés et fonctionnels, la question ne se pose pas en termes de reconnexion d'espaces fragmentés ou de réponses à des pressions fortes sur le territoire. Il s'agit plutôt de sensibiliser et intégrer davantage les préoccupations écologiques pour conserver ce patrimoine.

La démarche Trame verte et bleue est reliée avec d'autres politiques ou actions du territoire (développement d'une filière bois-énergie, eau, urbanisme).

▪ Démarche inscrite dans les documents suivants:

- ☑ Intégration de la notion de « continuités écologiques » dans la Charte
- ☑ Documents d'urbanisme : SCOT (appui d'un chargé de mission pour apporter des éléments un niveau intercommunal)

☑ Agenda 21 : lien en cours sur 2 intercommunalités

☑ Question introduite dans un SAGE à une échelle plutôt macro

☑ DOCOB Natura 2000 : la TVB n'apparaît pas de façon explicite dans les actions mais est évoquée dans les enjeux

☑ Plan climat énergie : sous forme de fiches TVB

3- Description de la démarche ou des actions menées en faveur de la TVB

▪ Type d'actions et modalités d'intégration de la TVB dans l'action du territoire :

☑ Mise en place d'actions spécifiques à la mise en œuvre de la TVB

- Appui technique aux collectivités : apports d'éléments pour prendre en compte la TVB dans les documents d'urbanisme (PLU) et accompagnement au niveau intercommunal (exemple de la Communauté de communes de Lessay), intégration de la TVB dans des Agendas 21 intercommunaux (travail en cours avec 2 communautés de communes).
- Sensibilisation des élus au travers des démarches intercommunales.

☑ Prise en compte de la TVB dans les actions ou programmes déjà existants

- Un certain nombre d'autres programmes et actions dont la vocation n'est pas la biodiversité peuvent être reliés à la démarche TVB : plan de gestion du bocage avec développement parallèle d'une filière bois-énergie, actions de replantation de haies, MAE sur des zones humides.

▪ Méthodologie :

- Échelle : travail à l'échelle intercommunale pour une déclinaison ensuite aux échelles communales
- Données : valorisation des données existantes notamment grâce à l'observatoire du Parc
- Résultats : démarche encore récente, un premier travail réalisé avec la Communauté de communes de Lessay (voir encadré ci-dessous)

▪ Services attendus du réseau écologique :

1. Un moyen supplémentaire pour renforcer les actions menées sur le paysage et les milieux et leur donner plus de cohérence.
2. Faire prendre conscience aux élus qu'à leur niveau aussi il existe des marges de progression.

▪ Entrées principales retenues: ☑ Paysagère ☑ Aménagement du territoire

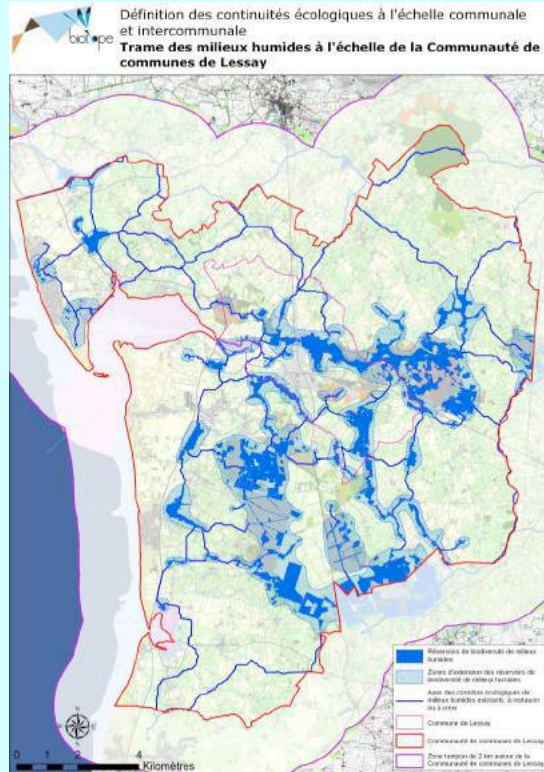
▪ Financement :

Dossier MEEDDM (appel à projet), FEDER, Région, DREAL, autofinancement du Parc.

Volonté de mettre en place des démarches incitatives pour les collectivités (prise en charge au maximum par le Parc)

Zoom sur : « Réflexions pour la prise en compte des continuités dans l'aménagement et la gestion communale »

Contexte : Une Communauté de communes (CC) rurale de 8000 habitants (espaces artificialisés 2,7%, espaces agricoles 92%) avec une mosaïque de milieux riches dans une matrice bocagère. La commune de Lessay est située dans un secteur identifié comme prioritaire dans la Charte en raison de la richesse des continuités écologiques.



Objectifs et moyens

- **Porteur du projet et services impliqués :** Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
- **Échelles du projet :** Communauté de communes, commune, parcelle
- **Objectifs :** - Disposer d'un retour d'expérience local de la définition d'une TVB au niveau intercommunal
- Puis tester la prise en compte des TVB au niveau communal (PLU)
- **Calendrier :** juin 2009 à mai 2010
- **Opérateur :** Bureau d'étude Biotope
- **Coût & financements :** Financement FEDER, MEEDDM

Mise en œuvre

- **Méthodologie appliquée / outils :** La TVB a été définie à l'échelle intercommunale par une approche alliant géomatique, données d'inventaires et dire d'expert. L'identification a été conduite à l'échelle parcellaire. A l'échelle communale, différentes situations ont été examinées pour un PLU existant avec pour objectif de prendre en compte la TVB (cas de réservoirs de biodiversité ou de corridors classés en zone A, corridors situés dans des zones à urbaniser ou ZAC) et au-delà des questions de zonage un débat sur les modalités de gestion possibles pour la commune ou les acteurs concernés.

- **Principaux résultats :** Identification d'une TVB à l'échelle de la CC. Il n'y a pas d'obligation pour la commune d'intégrer les résultats dans son document d'urbanisme. Elle pourra le faire à l'occasion d'une révision / modification. Mais la démarche permet une sensibilisation et une réflexion sur ces questions. La question de l'accompagnement notamment de petites collectivités est posée.

Animation, suivi et évaluation

- **Partenaires techniques sur le territoire concerné :** CC et commune de Lessay, Chambre d'agriculture, ONEMA, Fédération des chasseurs, CPIE, associations naturalistes...
- **Animation :** Comité de pilotage avec les élus et acteurs et experts locaux pour la transversalité et Groupe technique pour le dire d'expert (Réservoir et corridors)
- **Critères d'évaluation :** valorisation de l'expérience pour une extension aux autres CC du Parc

4- Outils mis en oeuvre

Outils techniques/opérationnels : MAE, Plan de gestion du bocage, DOCOB Natura 2000, Agenda 21 intercommunal, appui technique du Parc

Outils réglementaires : documents d'urbanisme

5- Partenaires et animation

- **Liste des partenaires :** Chambre d'agriculture, ONEMA, Fédération des chasseurs, CPIE, associations naturalistes,...
- **Mode de sollicitation :** Mobilisation des commissions et comités existants

6- Evaluation et suivi

- Indicateurs de suivi et/ou descripteurs de résultat : nombre de CC et communes concernées

7- Communication, valorisation des actions menées

- Public visé: partenaires élus grand public
- Supports utilisés et actions mises en oeuvre : plaquette, boîte à outils (liés au projet interparcs)

8- Bilan

- Analyse de la démarche de prise en compte de la TVB dans le projet du territoire:

Difficultés rencontrées	Opportunités
- Sur l'exemple de Lessay : pas de rejet de principe mais un besoin de pédagogie (nécessité d'expliquer ce qu'est la TVB)	- Appel d'offre du MEEDDAT - Effet Grenelle
Freins	Leviers
- Un manque de visibilité sur le soutien aux démarches dans le temps: quel accompagnement ? quels financements ? - Une crainte de certains acteurs par rapport à l'évolution de cette politique publique (glissement vers un cadre réglementaire)	- Un contexte favorable : accompagnement, financement par le Parc - les projets de territoire des CC

- Regard sur la démarche :

Vision / ressenti	Encore peu de recul mais la TVB semble être une opportunité pour renforcer les actions. Pas de réactions de rejet.
Conseils à vos homologues	Veiller à bien communiquer auprès des élus (importance de la pédagogie) Faire le lien avec les démarches de territoire des CC

- Perspectives** : Poursuite des actions. Le projet réalisé par les trois Parcs Bas-Normands a contribué à la dynamique TVB régionale.

9- Pour aller plus loin...

- Site internet : www.parc-cotentin-bessin.fr
- Contact : Jean-Baptiste WETTON - jbwetton@parc-cotentin-bessin.fr

Retrouvez l'ensemble des fiches expériences sur les sites du Réseau rural français et de la FPNRF



Données générales

Date de création du Parc : 1975

Régions : Basse-Normandie, Pays de la Loire

Départements : Orne, Mayenne, Sarthe, Manche

Nombre de communes : 164

Démographie : 92 826 habitants

Villes-portes Alençon, Argentan, Athis-de-l'Orne, Le Mêle-sur-Sarthe, Mortrée, Rânes (Orne), Mortain (Manche), Bais, Évron, Javron-les-Chapelles, Villaines-la-Juhel (Mayenne), Fresnay-sur-Sarthe, Mamers, Vivoin (Sarthe).

Superficie : 257 214 ha



© Iltmedias.fr/PNRF

Spécificités du territoire

Paysages et types de milieux

Situé sur les contreforts du Massif armoricain, le PNR Normandie-Maine présente une grande diversité de paysages. Les milieux et les sites naturels y sont remarquables : collines de Normandie et du Maine culminant à l'ouest, grandes landes, forêts, bocages, vergers de poiriers, rus et rivières aux eaux parfois tumultueuses...

Le territoire se caractérise par une forte ruralité avec une diminution voire stagnation démographique et un vieillissement de la population.

Les principaux obstacles à la circulation de la faune sont une autoroute fragmentant le territoire du Nord au Sud, et une nationale (RN12) d'est en ouest.



Pressions identifiées :

- Les grandes landes sont menacées par la mutation de l'usage des sols : enrésinement, plantation et exploitation du sous-sol.
- Les bocages et vergers sont toujours menacés, principalement par l'intensification agricole. L'utilisation croissante de fertilisants peut engendrer des risques de pollution des eaux.
- L'abandon des terres les plus difficiles, prairies humides de fonds de vallées, prairies en pentes, est à l'origine de l'enfrichement et de la colonisation naturelle par les saules et les bouleaux.
- L'étalement des bourgs et la mise en place de nouvelles infrastructures contribuent aussi à la fragmentation des milieux.

Contexte

Début de la réflexion TVB

Les réflexions sur la Trame verte et bleue (TVB) ont débuté en 2008 lors de la révision de la charte du Parc (2008/2020) :

- À partir de 2008 le Réseau Expérimental de Valorisation Écologique (REVE) est constitué pour organiser la réflexion sur les réseaux écologiques avec les différents partenaires du Parc, c'est le début de la TVB.
- En 2008 également, un travail d'identification de la TVB sur le territoire du Parc se met en place, il s'est concrétisé en février 2013 par la parution d'un document identifiant la TVB du Parc.
- En 2009, un travail d'identification et de propositions d'actions sur la TVB en ville est effectuée à Alençon dans le cadre des Ateliers du Grenelle. Aujourd'hui certaines actions sont reprises à travers divers projets (gestion différenciée, SCoT...).
- En 2010 une typologie des haies sylvatiques comme outil d'identification des corridors écologiques est établie.

Contexte Régional

Situé sur deux régions (Pays de la Loire et Basse Normandie) le Parc suit et appuie les différents processus d'identification de la TVB au niveau régional. Il a été à l'origine de la méthode d'identification de la TVB en Basse-Normandie – en transmettant les outils SIG et la méthode au bureau d'étude chargé de la réaliser. En Pays de la Loire il s'est fortement impliqué en étant membre du groupe transversal en amont des réunions avec les autres partenaires.

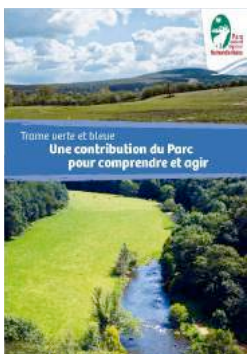
Dans la continuité de ces actions, le Parc a répondu à l'**appel à projet Contrat Nature de la région Pays de la Loire** en 2011 et a commencé sa mise en œuvre en 2012 pour trois ans.

Ce Contrat Nature fait partie d'une démarche d'anticipation des SRCE pour tester et mettre en œuvre des mesures de conservation de la TVB. C'est un outil technique et financier de la Région Pays de la Loire au service de ses collectivités. Il permet de reconstituer les continuités écologiques et peut s'appliquer à des échelles et sur des thématiques variées. Le Parc est fortement impliqué pour contribuer à la conception et l'amélioration de l'outil.

Prise en compte de la TVB dans la charte de PNR

La charte de 2008 intègre des « secteurs d'application des mesures sur les corridors naturels et paysagers », des « secteurs d'application des mesures sur le bocage de pente », des « secteurs d'applications des mesures sur les paysages identitaires », et sur les « paysages quotidiens ».

Identification / Cartographie de la TVB



Diagnostic de la TVB sur la base de l'analyse des éléments éco-paysagers

La méthode d'identification du niveau des continuités écologiques se fonde sur les densités d'éléments favorables aux déplacements de la biodiversité (lisières, haies, prairies permanentes, zones humides, boisements), et sur les connaissances de terrain (milieux remarquables complétés par les inventaires réalisés par le Parc). Ce premier état des lieux des connaissances permet d'alimenter des études plus fines à l'échelle locale, et, est mis à jour régulièrement.

Méthode détaillée :

Etape 1. Calcul de densité des prairies permanentes déclarées en 2007

Etape 2. Calcul de densité des contours de boisements et de haies (lisières) 2006/2007

Etape 3. Somme des deux précédents = Indice de qualité du bocage (en pondérant plus fortement la densité de lisières)

Actualisation des données : juin 2014

Crédit photos : PNR Normandie-Maine

Etape 4. Calcul des densités de zones humides prélocalisées par la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement et le Parc en 2007

Etape 5. Identification des ruisseaux de tête de bassin versant bien conservés selon la qualité d'eau et des milieux (dire d'expert)

Etape 6. Superposition des couches ainsi que des inventaires de milieux remarquables (prairies, pierriers et autres milieux protégés/connus)

La cartographie obtenue, valable jusqu'au 1:50 000, est ensuite croisée avec les corridors connus et les continuités écologiques fortes à l'échelle du Parc.

- **En cours** : croisement de ce travail avec les données espèces et habitats du PNR – partenariat avec le laboratoire Ecobio de l'université de Rennes (CNRS, Françoise Burel et Rémy Dufлот). Le but est d'étayer le travail d'identification et d'évaluer la possibilité de mobilisation de données naturalistes.

Expériences et actions TVB

- * **Charte forestière de territoire.** Le parc est associé via la charte forestière de territoire, à l'expérimentation de l'ONF concernant les îlots de sénescence et les corridors écologiques intraforestiers dans la forêt d'Andaine et d'Ecouvès (cf. présentation [« Mise en place d'une trame de vieux bois en Forêt Domaniale des Andaines, à titre expérimental »](#) de la journée d'échanges TVB et Forêt du 1^{er} avril 2014).

- * **Elaboration d'une méthode simplifiée d'identification des haies importantes pour leur contribution aux continuités écologiques**



- Méthode fondée sur la caractéristique de la haie et de son ourlet de pied de haies afin d'identifier les haies contribuant aux continuités écologiques forestières. La méthode mêle deux indicateurs : la structure de la haie et la qualité de la flore se développant à son pied. Trois classes d'ourlets de pieds de haies ont été identifiées : forestières, prairiales et rudérales.
- La méthode a été testée sur trois communes du parc, ces tests ont permis de valider la méthode. Les résultats démontrent que les ourlets forestiers se rencontrent significativement plus souvent dans les secteurs de bocages denses, à proximité des boisements (300m autour).
- La méthode a été simplifiée pour permettre des démarches participatives avec des élus ou des habitants à l'échelle communale. Cependant, cette méthode prend du temps et trouve toute sa cohérence dans des démarches approfondies d'inventaires communaux de la biodiversité.

- Une publication simplifiée est en cours et sera disponible dans le courant 2014.

- * **Programme de plantation de haies et d'arbres en lien avec l'identification de trames**

Les opérations de plantations de haies ont été menées en 2010 et 2013 sur des secteurs du parc identifiés comme secteurs à enjeux dans le cadre de la trame sylvo-bocagère, puis dans le cadre de la trame verte et bleue identifiée dans le contrat nature en Pays de la Loire.

Ces opérations ont permis la plantation de 7 km de haies. Le bilan montre que les projets sont aussi (et même surtout) mis en place en fonction des attentes et demandes des bénéficiaires.



* **Identification des freins et leviers à la mise en oeuvre de la trame verte et bleue en milieu agricole 2010**

Objectif : Connaître le ressenti des agriculteurs :

- sur les déplacements faune/flore et les orientations du Grenelle
- sur les limites et opportunités pour mettre en place des mesures en faveur de ces déplacements (MAET, conditionnalité PAC, outil réglementaire d'urbanisme)

Cf. rapport de la fédération de décembre 2010. Ce travail a identifié l'enjeu de transmission patrimoniale et agrandissement des exploitations agricoles comme étant au cœur des enjeux de trame verte et bleue. Ce travail a permis de resserrer les liens chambre d'agriculture/Parc sur la thématique.

* **Restauration/entretien de mares - constitution d'un réseau de mares (2010) : une dizaine de mares restaurées sur un secteur bocager. (2014) Dans le cadre du contrat nature, 10 mares en cours de restauration.**

* **Etude de la prise en compte de la TVB en milieu urbain à différentes échelles (ateliers territoriaux) 2009/2010.** Dans le cadre des ateliers du Grenelle, le Parc et la communauté Urbaine d'Alençon ont répondu conjointement à un appel à projet du Ministère sur la Trame verte et bleue. 3 écoles de paysagistes et d'architectes (École Supérieure d'Architecture des Jardins et des Paysages (ESAJ), Agrocampus Ouest et Ecole polytech'Tours) ont ainsi travaillé à un diagnostic des réseaux écologiques sur une partie de la communauté urbaine et à imaginer des solutions pour favoriser les continuités écologiques en secteur urbain sur ces communes (aménagement urbains, réhabilitation d'espaces industriels pour la biodiversité, aménagement des rives de la Sarthe et abaissement des barrages...).

* **Mise en place d'un Contrat Nature sur le territoire de la Communauté de communes des Avaloires (actions de maintien du bocage)**

Cf. « Pour aller plus loin » ci-dessous, la fiche spécifique sur cette action qui lie valorisation économique et action de restauration et de préservation concertée du bocage, ainsi que le test pour la région Pays de la Loire de MAET à objectif de résultats sur 200 ha de prairies humides en milieu bocager.

* **Intégration des TVB dans les documents d'urbanisme, et plans de gestion de bocage (2012-2013)**

Conseil à plusieurs échelles et suivant différents outils concourant à l'identification d'éléments de TVB dans les PLU et SCOT : assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction de cahiers des charges d'études, maîtrise d'ouvrage d'études d'inventaires pour l'identification de haies et zones humides, conseil en tant que personne publique associée et médiation dans les réunions d'identification de haies zones humides, vergers, jardins. Le parc via le contrat nature et d'autres dispositifs dans l'Orne, participe à la mise en œuvre et finance la réalisation de 20 plans de gestion individuels de bocage (prémices d'une labellisation du bois de haies) et d'une dizaine de plans bocagers communaux pouvant être utilisés dans un volet réglementaire de documents d'urbanisme.

Pour aller plus loin

- [Site internet du Parc](#)
- [Fiche expérience Contrat Nature Pays de la Loire](#)

Contact :

Pauline Gautier

Chargée de mission TVB

Pauline.gautier@parc-normandie-maine.fr

Recueil d'expériences sur la « Prise en compte de la trame verte et bleue dans les territoires de projet »

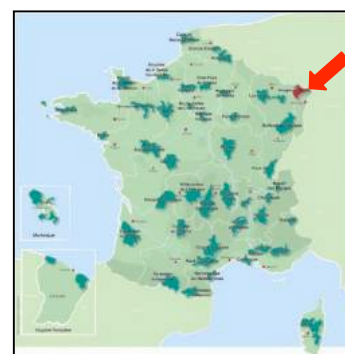
Action portée dans le cadre du Réseau Rural français (www.reseaurural.fr) et financée par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, le FEADER, le Ministère de l'Ecologie de l'Energie du Développement durable et de la Mer et l'Office National des Forêts.

Parc naturel régional des Vosges du Nord

Déclinaison de la logique trame verte et bleue au territoire PNR des Vosges du Nord *Application et modélisation sur la trame « milieu forestier »*

Date de rédaction de la fiche ou de mise à jour : Juin 2010

Mots clés : trame en milieu forestier, îlots de sénescence, continuités hydrauliques, vergers hautes tiges



1- Carte d'identité du territoire

- **Localisation :** Alsace et Lorraine / Moselle et Bas-Rhin
- **Superficie :** 133 000ha
- **Nombre de communes :** 113 (dont deux en partie)
- **Spécificités paysagères :** 99 communes sur 113 en zone de montagne. 2 secteurs agricoles à l'est et ouest du territoire et le massif forestier central représentant près de 65% du territoire
- **Nombre d'habitants :** 85 048 (RP, 2006)
- **Situation du territoire et types de pression :** rural majoritairement milieu forestier (62%) et 33% de milieu ouvert et 5% de surfaces urbanisées.

2- Contexte de la prise en compte de la TVB à l'échelle du territoire

Historique de la démarche

- **Date de lancement :** février 2009
- **Motivation de la démarche:** Politique forte au niveau régional – Expérience de la Région Alsace dès 2003.
- **Etapas – clé de la réflexion :** Trame sur le milieu forestier dans le cadre d'un stage de fin d'études
- **Inscription de la démarche TVB dans une politique plus globale :** Politique régionale

Place de la TVB dans le projet / la stratégie du territoire

- **Priorité politique régionale :**
 - La restauration du corridor de Saverne (passage à faune au dessus de l'A4)
 - la préservation de stades âgés en milieu forestier
 - le maintien des vergers hautes tiges
 - la restauration des continuités hydrauliques avec effacement de seuils et étangs.
- **Contexte de révision de la charte/ intégration au plan du parc**

- **Outil de coordination de multiples études globales et thématiques participant à la connaissance, préservation, restauration des continuités écologiques (et fragmentation) dont :**
 - Etudes : TVB des deux régions, étude sur le suivi de la mortalité faune sur un tronçon routier « liaison verte », ouvrage sur la biodiversité, Projet lynx, réactualisation des ZNIEFF, identification des vergers hautes tiges en 1999 -2004 – 2007 ; Base de données ouvrages (seuils) sur les cours d'eau comportant l'estimation de leur franchissabilité (créée dans le cadre de Natura 2000)
- **Démarche inscrite dans les documents suivants :**
 - ☑ Intégration au plan du parc
 - ☑ Documents d'urbanisme. SCOT d'Alsace du Nord (approuvé) et à venir SCOT de Sarreguemines et SCOT de Saverne
 - ☑ DOCOB Natura 2000 (charte Natura 2000, Contrats Natura 2000 et MAE territoriales)

3- Description de la démarche ou des actions menées en faveur de la TVB

- **Type d'actions et modalités d'intégration de la TVB dans l'action du territoire :**

- ☑ **Mise en place d'actions spécifiques à la mise en œuvre de la TVB**

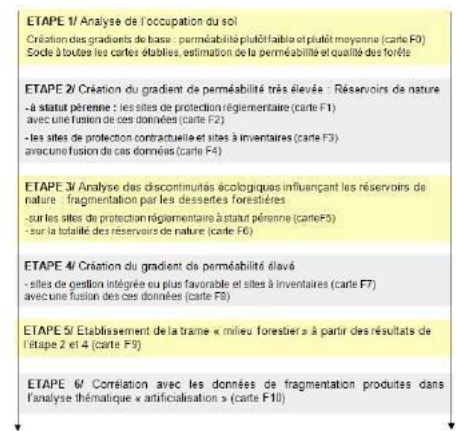
- En intégrant davantage le maintien des stades âgés en forêt (proposition de périmètre de réserve biologique intégrale et dirigée, îlots de sénescence) dans une réflexion concertée (notamment : aménagements forestiers participatifs)
- En revalorisant la filière herbe afin de maintenir des prairies de qualité (connaissance de la diversité des prairies, et de leur potentiel agronomique) – Sensibilisation/ communication pour préserver les prairies dans un objectif d'équilibre agronomique et de la biodiversité (budget : 25 000€)

- ☑ **Prise en compte de la TVB dans les actions ou programmes déjà existants**

Animation des sites Natura 2000 via charte et contrats Natura 2000

- **Méthodologie :** Après une analyse menée sur l'artificialisation et la fragmentation du territoire, une hiérarchisation de la trame « milieu forestier » à travers la définition d'un gradient de perméabilité

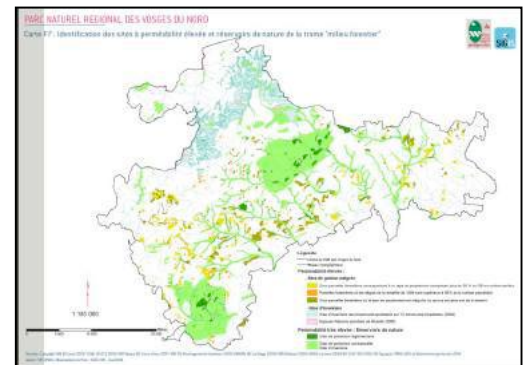
Identification d'une trame en milieu forestier



Ce gradient est établi en fonction des statuts des espaces, de la gestion appliquée et enfin de l'occupation des sols.

Echelle de travail : 1/280 000

Données utilisées : réserve biologiques domaniales et forestières (intégrales et dirigées), îlots de sénescence, Séries d'intérêts écologiques, RNN, RNR et ex-RNV, APB, sites Natura 2000, ZNIEFF de type 1 – parcelles forestières où les dégâts de la tempête Lothar (1999) sont supérieurs à 90% de la surface parcellaire (la majorité de ces parcelles ayant été laissées en libre évolution spontanée), Sous-parcelles forestières correspondant à un type de peuplement comportant plus de 50% de GB en surface terrière et les sous parcelles forestières où le type de peuplement est irrégulier ou que sa vocation est de le devenir – ENS et boisements spontanés identifiés en interne.



- **Services attendus du réseau écologique**
 1. Préservation des stades âgés en milieu forestier
 2. Restauration du corridor de Saverne (enjeu massif vosgien)
 3. Restauration des continuités hydrauliques (effacement de seuils/ étangs)
 4. Préservation des vergers hautes tiges dans la couronne des villages traditionnels.
- **Entrée principale retenue:** Ecologie du paysage

Zoom sur îlots de sénescence dans les forêts communales

Contexte : profiter des aménagements forestiers pour mettre en place de tels îlots

Objectifs et moyens

- **Porteur du projet et services impliqués** : Sycoparc (service protection de la nature)
- **Echelles du projet** : le Parc
- **Objectif** : mettre en place 1% de chaque forêt communale en îlot de sénescence
- **Calendrier** : démarche initiée depuis 2009, sera proposé comme objectif dans la prochaine charte du parc
- **Opérateur** : Sycoparc
- **Coût & financements** : pas de dédommagement pour les communes



Mise en œuvre

- **Type de données utilisées** : aménagements forestiers de l'ONF, SIG du Sycoparc
- **Méthodologie appliquée / outils** : critères établis pour les îlots
- **Principaux résultats** : création d'îlots sur 3 communes et projet en cours sur 4 communes

Animation, suivi et évaluation

- **Partenaires techniques sur le territoire concerné** : ONF et communes
- **Animation prévue** : formation des élus des communes concernées
- **Critères d'évaluation** : décision des communes pour valider les propositions d'îlots

4- Outils mis en oeuvre

Outils techniques/opérationnels.

- **Charte Natura 2000** : maintien des arbres bios (dont bois mort) en fonction de type de sylviculture
- **Contrat Natura 2000** : création d'îlots de sénescence, effacements de seuils/ étangs ; création de canal de contournement d'obstacles, restauration de ripisylve, déviation de pistes forestières pour restauration de la fonctionnalité du cours d'eau.
- **MAE territorialisées portant sur le retour à l'herbe, la gestion extensive des prairies** et pour

la préservation des espèces au titre de la directive habitats (2000 ha en 2008 et 2009)

- **Programme vergers solidaires d'Alsace** : Politique de la Région Alsace et du CG du Bas Rhin, portée par les communautés de communes et visant notamment à soutenir, le maintien et la plantation des vergers hautes tiges traditionnels. Les communautés de communes du territoire ont planté dans ce cadre 2 218 arbres (mai 2010)

5- Partenaires et animation

- **Liste des partenaires** : ONF – propriétaires forestiers privés - SCOT - Régions – DREAL – ONEMA – Agence de l'Eau Rhin Meuse – Service Rivière du CG67 – Organismes professionnels agricoles – association mosellane d'économie montagnarde– INRA/ ENSAIA - Communautés de communes – communes.
- **Mode de sollicitation** : Animation des sites Natura 2000 - Mobilisation dans le cadre de la révision de la charte sur TVB et documents d'urbanisme (notamment SCOT)

- **Animation** : Accompagnement des agents ONF lors du martelage pour identification concertée des arbres bios à conserver. Accompagnement lors des martelages en ripisylve pour améliorer l'état de conservation – Journée de formations des agents forestiers et des associations de pêcheurs (APPMA) sur la gestion des cours d'eau

6- Evaluation et suivi

- **Indicateurs de suivi et/ou descripteurs de résultat/ Diagnostic de l'évolution du territoire dans le cadre de la révision de la charte – bilan des actions du SYCOPARC.**
Ex : Analyse à travers 10 aménagements forestiers de forêts domaniales révisés pour une surface de 26 894 ha entre 2000 et 2008 Indicateurs de :
 - **Structure** : de la seule futaie régulière il y a plus de dix ans dans les Vosges du Nord, la dernière décennie a vu 16,5% des surfaces des forêts domaniales révisées traitées en futaie irrégulière.
 - **Age** : 7 % des forêts révisées sont des peuplements mûrs composés uniquement de gros bois (>50 cm de diamètre) ou de très gros bois (>70 cm de diamètre)**Protocole de suivi sur un contrat Natura 2000 de restauration de cours d'eau (Bieldmuehle)** : maîtrise d'ouvrage ONF et AMO : SYCOPARC ; espèces cibles : lamproie de planer et chabot ; effacement de 6 étangs ; suivi de la restauration par les paramètres physico-chimiques en partenariat avec ONEMA (projet pilote)
Suivi Mossbaechel suite à des opérations de restauration de ripisylve.

7- Communication, valorisation des actions menées

- **Public visé**: partenaires usagers des cours d'eau agriculteurs
- **Supports utilisés et actions mises en oeuvre**
 - Guide des usagers et des riverains des cours d'eau (parution dernier trimestre 2010)
 - Concours prairies fleuries
 - Plaquette de typologie des prairies du territoire et de leurs évolutions en fonction des pratiques agricoles (parution prévue fin 2011)

8- Bilan

- **Analyse de la démarche de prise en compte de la TVB dans le projet du territoire:**

Difficultés rencontrées	Opportunités
- date d'actualisation des données géoréférencées (vergers hautes tiges), ZNIEFF de type 1) - données de différentes natures : descriptives (occupation des sols) et de gestionnaire (en lien avec un usage des sols) - représentation à travers des cartes fixes pourtant empreintes d'une complexité faite de réalités dynamiques	- De nombreuses données existants en interne (natura 2000, boisements spontanés) - Actualisation des ZNIEFF de type 1 - Actualisation de la BDD Vergers hautes tiges
Freins	Leviers
- Définition de la trame milieu forestier faite dans le cadre d'un stage, les suites opérationnelles vont s'enclencher avec la révision de la charte (Diagnostic de territoire pour le PAC des PLU)	- la SYCOPARC est au carrefour des partenariats – culture des données SIG qui permet l'établissement des cartes en interne -vision stratégique se définit en même temps que le nouveau projet de territoire

- **Regard sur la démarche :**

Vision / ressenti	Démarche qui permet de coordonner l'ensemble des actions de protection de la nature Exclusivité à travers le partenariat ONF/ SYCOPARC
Conseils à vos homologues	Mutualisation exhaustive au départ de l'information géographique disponible

- **Perspectives** Définition de la stratégie TVB pour le plan du parc

9- Pour aller plus loin...

- **Site internet :** <http://www.blog.parc-vosges-nord.fr/>; <http://www.parc-vosges-nord.fr/>
- **Contacts :**
Syndicat pour la coopération pour le Parc (SYCOPARC) – maison du parc/ château – BP24 – 67 290 LA PETITE PIERRE
03 88 01 49 59.
Jean Claude GENOT, chargé de mission protection de la nature
Marie L'HOSPITALIER/ Sébastien MORELLE, animateurs Natura 2000
Cécile BAYEUR, chargée de mission agriculture durable
Marie VAXELAIRE, chargée de mission Révision de la charte (m.vaxelaire@parc-vosges-nord.fr)

Retrouvez l'ensemble des fiches expériences sur les sites du Réseau rural français et de la FPNRF



L'ENSEMBLE DES FICHES EXPÉRIENCES SUR LA TRAME VERTE ET BLEUE SONT
DISPONIBLES SUR LE SITE DU CENTRE DE RESSOURCES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE :
[HTTP://WWW.TRAMEVERTEETBLEUE.FR/RETOURS-EXPERIENCES](http://www.trameverteetbleue.fr/retours-experiences)

CREDITS PHOTOS COUVERTURE :

PHOTO 1 : © PNR HVC

PHOTO 2 : © PNR MR M. MAILLARD

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
9 rue Christiani • 75018 Paris
Tel. 01 44 90 86 20 • Fax. 01 45 22 70 78
info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX,
 www.parcs-naturels-regionaux.fr

 Rejoignez-nous
sur les réseaux sociaux |  fb.com/federationPNR |  [@FederationPNR](https://twitter.com/FederationPNR)

